

**Concours : CPE externe**

**Session 2017**

Rapport de jury présenté par : Michel REVERCHON-BILLOT

Président du jury

## Sommaire

1- Avant-propos .....	3
2- Eléments statistiques.....	4
3 - Les épreuves d'admissibilité.....	7
3.1. Définition des épreuves (annexe 1 de l'arrêté du 19 avril 2013)	7
3.2. L'épreuve de maîtrise des savoirs académiques :.....	8
3.2.1 Sujet :.....	8
3.2.2 Eléments de correction.....	9
3.3. La note de synthèse.....	16
3.3.1. Sujet.....	16
3.3.2 Eléments de correction.....	31
3.3.3 Observations des correcteurs.....	35
4. Les épreuves d'admission.....	36
4.1 Définition des épreuves .....	36
4.2 Epreuve d'entretien: exemples de sujets.....	38
4.3 Epreuve d'entretien : observations des correcteurs.....	49
4.4 Epreuve de professionnalisation : exemple de dossiers.....	52
4.5 Epreuve de professionnalisation: observations des correcteurs.....	63
Annexes:	
Bibliographie.....	.65



## **AVANT-PROPOS**

Le présent rapport porte sur la session 2017 du concours externe du certificat d'aptitude aux fonctions de conseiller principal d'éducation.

Les épreuves se sont déroulées en académies les 2017. Pour la première année, les deux épreuves ont été totalement dématérialisées, la correction s'est effectuée à distance à l'aide d'un logiciel adapté. Les copies ont fait l'objet d'une double correction.

La délibération d'admissibilité a eu lieu le 26 avril 2017 au lycée Jean-Baptiste Say à Paris. Les épreuves d'admission ont, elles, eu lieu du 25 juin 2017 au 2 juillet 2017 au lycée Toulouse-Lautrec à Bordeaux. La délibération finale s'est tenue dans ce même lycée le 3 juillet au matin.

Je tiens à remercier les personnels de cet établissement au premier rang desquels Monsieur le proviseur, Madame la proviseure adjointe et Monsieur le gestionnaire qui ont su réserver, une fois de plus, aux candidats et aux membres du jury un accueil remarquable, unanimement apprécié.

Cette qualité d'accueil a sans nul doute contribué au bon déroulement des épreuves.

Mes remerciements iront également au rectorat de Bordeaux pour son aide à l'organisation et le renforcement matériel et humain de l'appui logistique.

Je souhaite également exprimer ma gratitude aux membres du directoire du jury : Marie-Claude Fanthou, Aurore Fitoussi, Rachid Frihmat et mon collègue Patrick Guichard.

L'excellence de leur travail, l'exigence dont ils ont fait preuve dans l'ensemble des activités de gestion et d'organisation tout autant que dans les relations avec les membres du jury et les candidats ont assuré une session 2017 sereine et particulièrement remarquable.

Mes plus vifs remerciements vont enfin à Priscilla Plateaux, de la Direction Générale des Ressources Humaines, dont la réactivité et la disponibilité ont une fois encore largement facilité notre tâche et parfaitement sécurisé le concours.

Les futurs candidats et les formateurs trouveront, je l'espère, dans ce rapport des observations et des recommandations pour la préparation de la session à venir.

**Est-il besoin de rappeler qu'une préparation solide est un facteur indispensable de réussite quand on considère l'excellent niveau du concours ?**

Michel REVERCHON-BILLOT



## 2.1- Bilan statistique de l'ADMISSIBILITE

Le nombre de postes mis au concours est de **320**. (340 en 2016, 310 en 2015, 300 en 2014, 300 lors de la session supplémentaire de 2013, 300 en 2013, 245 en 2012, 275 en 2011).

Le nombre de candidats inscrits (7353) était en baisse par rapport à la session précédente (7710) mais reste en progression par rapport aux sessions antérieures (6910 en 2015, 6399 en 2014, 5170 puis 5928 en 2013, 5187 à la session 2012, 3945 à la session 2011).

**Seuls 3183 candidats** ont, en fait, composé, soit 43% des inscrits. Pour mémoire, 3297 candidats s'étaient présentés à l'épreuve écrite d'admissibilité en 2016 soit 42% des inscrits, 3088 en 2015 (45%), 2497 en 2014 (39,64%), 1882 (36,4%) en 2013, 2497 (39,64%) lors de la session exceptionnelle, 1800 en 2012 (34,7 %), et seulement 1374 candidats en 2011 (34,8 %).

L'augmentation considérable du nombre de candidatures constatée depuis la session exceptionnelle se maintient, assurant une véritable sélectivité au concours : **seul 1 candidat sur 10 est admis**.

<b>Nombre de candidats inscrits :</b>	<b>7353</b>
<b>Nombre de candidats présents :</b>	<b>3183</b>
<b>Nombre de candidats absents :</b>	<b>4170 soit 56.71% des inscrits</b>

**Nombre de candidats admissibles : 657 soit 21% des candidats.**

**Seuil d'admissibilité : 11,55/20**

**Le seuil d'admissibilité s'établit à un bon niveau : il était de 11,10 en 2016, 11,03 en 2015, 10,9 en 2014, 9,2 en 2013, 9,6 en 2012 et 9,1 en 2011. Il ne peut être comparé à celui de la session exceptionnelle (12,9), puisque seuls les 321 meilleurs candidats étaient admissibles.**

La moyenne des notes de l'ensemble des candidats se situe à 8,49/20 c'est-à-dire en augmentation par rapport aux moyennes constatées lors des sessions précédentes.

La moyenne des notes des candidats admissibles est de 13,59, là aussi en augmentation par rapport à celle de 2016 (13,16), 2015 (12,96/20) et de 2014 (12,88/20) et plus d'1,5 point au-dessus des moyennes constatées en 2013 et 2014 (hors session exceptionnelle).

#### **Éléments statistiques complémentaires :**

Parmi les 657 admissibles : **507 soit 77.17%** sont des femmes et **150 hommes (22.83%)** ;

A noter que les **assistants d'éducation représentent 42% des candidats présents et 34% des admissibles**, les étudiants 30% des présents et 42% des admissibles. (45,75% en 2015)

**Les plus jeunes** admissibles ont **21 ans, le plus âgé 56**. La tranche d'âge comprise entre 23 et 30 ans représente 50,68% des présents et 52.36% des admissibles.

**Les académies de Caen, Limoges et Rennes se distinguent** enfin par leur taux important d'admissibles par rapport au nombre de candidats présents (36% pour Caen, 33.33 pour Limoges et 30.90 pour Rennes).

## 2.2 BILAN STATISTIQUE DE L'ADMISSION

<b>Nombre de candidats retenus :</b>	<b>657</b>
<b>Nombre de candidats présents :</b>	<b>622</b>
<b>Nombre de candidats admis :</b>	<b>320 soit 51.4 % des présents.</b>

**Nombre de candidats admis : 320 soit 10% des candidats qui ont composé.**

**Seuil d'admission : 11,99/20** de moyenne (coefficient 2 pour les 2 épreuves d'admissibilité et coefficient 4 pour les 2 épreuves d'admission).

**Ce seuil ne varie guère d'une année à l'autre pour autant il se rapproche aujourd'hui du 12, il est à noter cependant que la moyenne des candidats admissibles est particulièrement élevée cette année :**

Pour mémoire : 2016 : 11,81 **2015** : 11,57 **2014** : 11,59 **2013** : 11,4 **2012** : 11,3 **2011** : 11,85

Moyenne des notes de l'ensemble des candidats admissibles : **13,59** (11,03 en 2016, **11,65** en 2015, 11,45 en 2014, 10,74 en 2013)

Moyenne des notes des candidats admis : **14,47**(en 2016 14,14 en 2015 14,03 en 2014 et 2013, 14,11 en 2012)

### **Éléments statistiques complémentaires :**

Parmi les 320 admis : **246** soit 76.88% sont des femmes et **74 hommes** (23.12%) ;

Les **assistants d'éducation admis** sont au nombre de **100** soit **31.25 % des admis**, les étudiants sont **161** soit **50.30 %**. Ces deux catégories recouvrent donc 77% des candidats

présents et plus de 81% des admis.

**Les 18 plus jeunes** admis ont **22 ans**, **le plus âgé, 55 ans**. La tranche d'âge comprise entre 22 et 30 ans représente les 62.18% des admis.

**Parmi les académies ayant compté plus de 20 admissibles, celles de Aix-Marseille, Rennes, Nantes et Paris/Créteil/Versailles connaissent un excellent taux de réussite à l'admission (respectivement 58.33%, 59.46%, 70% et 57.65%).**

### 3 - Les épreuves d'admissibilité

#### 3.1. Définition des épreuves (annexe 1 de l'arrêté du 19 avril 2013)

##### **Epreuve de maîtrise des savoirs académiques**

L'épreuve consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages. Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos.

**Durée : quatre heures ; coefficient 2.**

##### **Etude de dossier portant sur les politiques éducatives**

A partir de l'analyse de documents d'origine et de statuts variés, le candidat élabore une note de synthèse répondant à un questionnement précis.

Cette épreuve vise à mesurer la pertinence de l'approche qu'ont les candidats de la fonction de conseiller principal d'éducation, de ses responsabilités éducatives et de son positionnement dans et hors de l'établissement scolaire, notamment dans le domaine du pilotage de la vie scolaire, de la mise en œuvre du projet de vie scolaire, de la conduite de projets et de la maîtrise des fonctions de régulation et de médiation dans l'établissement. Elle vise aussi à s'assurer de la capacité du candidat à mobiliser ses connaissances du rôle du conseiller principal d'éducation au sein de l'institution scolaire, à manifester un recul critique vis-à-vis de ces savoirs et à les mettre en perspective.

Elle évalue également les capacités d'analyse, de synthèse, de problématisation, de construction et d'organisation du propos, dans un contexte professionnel.

**Durée : cinq heures ; coefficient 2**

### **3.2 L'épreuve de maîtrise des savoirs académiques.**

#### **3.2.1 Le sujet :**

« La fraternité est restée pendant trop longtemps la grande oubliée de notre devise républicaine. Or, elle en est le cœur secret : sans elle, la liberté et l'égalité sont un idéal vide, parce que si je ne perçois pas l'autre comme mon frère, que m'importe en réalité son droit à la liberté, et en quel sens abstrait serait-il mon égal ?

Des trois sœurs, c'est elle qui a le plus de génie ! Voilà pourquoi il faut renverser l'ordre de notre devise, la faire passer en premier : « Fraternité, liberté, égalité. » Car elle seule peut empêcher efficacement la liberté de basculer dans l'individualisme. Elle seule peut empêcher efficacement l'égalité de basculer dans l'affrontement entre ceux qui estiment avoir les mêmes droits. Si l'on ne veut pas que s'installe la guerre des libertés et le conflit des égaux, il faut nécessairement qu'ils aient appris *d'abord* à se considérer comme frères. Il faut qu'ils aient été éduqués à se soucier de la liberté et de l'égalité de l'autre, et de ce souci pour autrui, seul un frère est pleinement capable. Sans expérience de proximité, sans relation d'estime, sans cette *amitié sociale* dont Aristote déjà faisait la clé de la justice dans la Cité, le maintien de notre liberté et de notre égalité ne pourront compter que sur les lois et la police, jamais sur nos cœurs »

Abdenour BIDAR, *Plaidoyer pour la fraternité*, Albin Michel 2015, p68, p.69

**A partir de cet extrait et en vous appuyant sur vos connaissances historiques sociologiques et philosophiques, vous expliquerez le sens de la valeur fraternité dans le pacte républicain et ses exigences. Vous vous attacherez à établir, au regard des débats et des problématiques de notre société et du système éducatif français, les enjeux de la valeur fraternité dans la formation du futur citoyen. Vous montrerez enfin dans quel cadre réglementaire et en quoi le CPE est un acteur incontournable de la transmission et du partage de cette valeur.**

### **3.2.2 Eléments de correction de l'épreuve de maîtrise des savoirs académiques fournis aux membres du jury :**

Proposer à la réflexion des candidats la thématique de la fraternité permet de les interroger sur leur connaissance de cette valeur et leur positionnement dans sa transmission ainsi que plus globalement sur la formation du futur citoyen (CF : C6 du référentiel de compétences)

Cette thématique permet des éclairages, des approches et des développements multiples. Nous ne limiterons donc pas les attentes à des domaines prédéfinis par nos soins mais nous veillerons à la pertinence des choix des arguments, à la qualité de la réflexion et des exemples donnés.

En choisissant de mettre le projecteur sur la fraternité, nous invitons les candidats à réfléchir sur la valeur du pacte républicain qui est certainement la moins travaillée et la moins mise en avant à l'école et dans la société. Nous attendons que les candidats soient en mesure de définir en quoi la fraternité est différente de ses 2 sœurs et ce qu'elle apporte d'essentiel au pacte républicain et à la démocratie. L'école étant toujours à l'image de l'écosystème qui l'entoure, nous attendons que les candidats fassent le parallèle entre les vertus d'une société fraternelle et de son école.

#### Enjeux du sujet:

Alors que "Le rejet du pauvre s'exprime de plus en plus librement aujourd'hui" comme l'intitule le journal Le Monde dans son dossier du 31 octobre 2016, que certains ne voient en l'état providence que l'occasion donnée aux plus fragiles de profiter du système, que l'Europe se déchire sur la question de l'accueil des migrants, que les Etats Unis ont élu un président qui prône le repli sur soi comme solution à la sortie de la crise économique, que les attentats de 2015 en France ont fragilisé les institutions, quelques voix s'unissent dont celle d'Abdenour Bidar, pour mettre en avant "Le mouvement pour la fraternité générale". Mais au regard des fractures sociales, économiques, idéologiques, qui divisent le monde, la fraternité n'est-elle pas une utopie? Le penser d'emblée est certes naturel lorsque l'on constate le degré d'individualisme toujours plus fort de nos sociétés contemporaines. Cependant, c'est sans doute méconnaître la puissance de la Fraternité que nous avons pourtant tous spontanément éprouvé au lendemain des attentats du 13 novembre 2015. Nous verrons alors en quoi la fraternité est un élément essentiel voire le plus indispensable à la cohésion de notre état démocratique, et de son école? Mais aussi en quoi permettre aux futurs citoyens d'éprouver la chaleur de la fraternité pourrait être la clé du nouveau monde possible et nécessaire évoqué par Ken Loach, lors de la cérémonie du festival de Cannes.

Vous trouverez ci-dessous, des éléments de réflexions non exhaustifs, mais tous issus des ouvrages de la bibliographie du concours.

### Définition de la Fraternité :

Nous attendons que la fraternité soit décrite dans sa dimension unificatrice, capable de transcender tous les conflits au nom de l'appartenance à la même communauté des hommes. La fraternité repose sur des sentiments subjectifs qui ne sont pas des obligations juridiques, cependant elle ne peut être envisagée dans une copie de concours de ce niveau comme un simple bon sentiment.

D'après Michel Delattre, philosophe, réseau Canopé, Les valeurs de la République.

La fraternité : « Ce qui nous lie à l'ensemble de la famille humaine ».

« Loin de renvoyer à un lien biologique, celui qui lie entre eux frères et sœurs d'une même famille, lorsqu'on parle de fraternité, les mots « frère » et « sœur » sont utilisés pour désigner une relation beaucoup plus large. C'est le cas par exemple en religion, ou dans diverses formes d'associations : la fraternité des moines, celle des francs-maçons ; la fraternité du régiment ou la fraternité ouvrière. Et il prend son sens le plus large lorsqu'il évoque un sentiment que l'on est censé éprouver pour les membres de l'humanité tout entière, comme lorsque les philosophes de l'Antiquité, en particulier les stoïciens, ont revendiqué, prenant appui sur le postulat d'une raison partagée, le titre de « citoyens du monde », par-delà les particularismes locaux. »

« L'idée de fraternité universelle revient donc à affirmer qu'au-delà de clivages qui peuvent séparer les hommes ou les communautés humaines, quelque chose de plus solide invite à reconnaître dans tout homme un autre soi-même. La fraternité tend à mettre en avant ce lien proprement humain qui, sans les faire disparaître, transcende toutes les oppositions et tous les conflits. A tel point qu'on qualifiera d'inhumain ou de barbare celui pour qui ce sentiment serait totalement étranger. »

« Elle est le signe d'un lien moral authentique avec autrui. Elle est le ciment le plus facultatif et pour cette raison sans doute le plus nécessaire de la solidarité. Sans cette nécessaire valeur qui unit les hommes, la démocratie serait en péril. »

### La fraternité dans le pacte républicain:

Nous attendons des candidats qu'ils arrivent à définir la fraternité dans l'espace républicain comme étant la valeur qui vient corriger les insuffisances d'une égalité qui n'est qu'une égalité de droits et d'une liberté qui ne peut être que formelle lorsqu'on n'a pas les moyens réels de l'exercer. La fraternité est ce qui introduit de l'humanité dans l'espace républicain.

Historiquement, la liberté et l'égalité sont posées comme principe dans l'article 1er de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La fraternité naît avec la révolution et avait pour vocation de souder la nation. Il faut aujourd'hui l'envisager de manière plus large. C'est une notion en apparence pacifiste. C'est en fait une notion virile. Il faudra attendre 1830 pour voir la triade prendre place comme devise nationale. C'est le 27 Février 1848 que la fraternité est accolée officiellement à la liberté et à l'égalité.

La fraternité préserve l'égalité dans l'exercice de la liberté.

La fraternité est une obligation morale tandis que la liberté et l'égalité ne sont que des droits.

La liberté seule impliquerait que chacun mène ses affaires comme il l'entend. L'égalité mènerait à un système autoritaire où tout serait normé. Liberté et égalité sont antinomiques. La fraternité en fixant leurs limites aide à les concilier. La fraternité est donc apparue après ses 2 sœurs de la devise républicaine pour combler un manque évident.

#### La valeur fraternité et la citoyenneté, enjeux de la société et de son école

Le sujet demande aux candidats de montrer les enjeux de la fraternité dans la société et dans la formation du futur citoyen. Il faut donc valoriser les copies qui expliquent d'une part en quoi la fraternité est une valeur inconditionnelle à l'exercice de la citoyenneté, et d'autre part en quoi le principe de laïcité permet à la valeur fraternité d'exister.

La fraternité au travers de la solidarité incarnée par l'intervention de l'Etat providence est une valeur essentielle pour que vivent la république et la démocratie. Il n'y a pas de citoyenneté possible sans intervention de l'Etat providence qui a permis le passage d'une citoyenneté formelle à une citoyenneté réelle, pour assurer que les individus-citoyens exercent pleinement leurs droits.

Les rédacteurs de la **constitution de 1793** affirmeront qu'il existe un devoir de solidarité entre les membres de la société politique. "Les secours publics sont une dette sacrée. La société doit la subsistance aux citoyens malheureux, soit en leur procurant du travail, soit en assurant les moyens d'exister à ceux qui sont hors d'état de travailler" **art 21**.

La laïcité, principe fondateur de notre société, est le garant de l'existence du sentiment de fraternité. La laïcité qui régit nos institutions depuis la loi de 1905 repose sur cette conception d'une dignité humaine inconditionnelle. **Jean Baubérot, Laïcité 1905-2005, entre passion et raison, Seuil, 2005, p 202**. L'état laïque, en écartant la religion de l'espace public, en garantissant une liberté de conscience, et en veillant à ce que nulle

violence ne soit faite par les uns vis-à-vis des autres en fonction de ses croyances ou non croyance, permet de cultiver le lien de fraternité entre les hommes.

Quelques éléments de la bibliographie:

"A partir du moment où l'individu citoyen est souverain, il doit disposer des moyens matériels nécessaires pour rester cet être indépendant et autosuffisant qui est à l'origine de la légitimité politique. L'organisation de l'éducation, de la protection, du travail, des secours aux plus malheureux se justifie par le fait que le citoyen doit avoir la capacité d'être autonome."

**Dominique Schnapper. Qu'est-ce que la citoyenneté ? p32.**

" Chaque citoyen a le droit de disposer des moyens de se nourrir, d'avoir un toit, d'élever décemment ses enfants pour être en mesure d'exercer concrètement ses droits politiques. Ce principe est au fondement de l'Etat-Providence, dont l'action consiste à corriger par des mécanismes de redistribution des richesses les effets parfois douloureux de redistribution du marché. Il repose sur l'idée que l'Etat doit, directement ou indirectement, au nom de *la solidarité induite par la "communauté des citoyens"*, compenser les effets sociaux pervers de la stricte logique économique" **Dominique Schnapper, Qu'est-ce que la citoyenneté?** p105-106

"La fraternité inscrite aux frontons des mairies au même titre que la liberté et l'égalité a peu à peu cessé d'apparaître comme un vœu pieux. A l'heure où certains se demandent si le capitalisme est réformable, le long travail des états providence, qui ont réussi à réduire les inégalités et à garantir les positions occupées par les plus fragiles permet de répondre par l'affirmative. En effet, alors que le fonctionnement normal du marché peut creuser les inégalités jusqu'à des degrés extrêmes, les sociétés industrielles ont eu la capacité de l'encadrer, de lui imposer des règles et en fin de compte, de le mettre à leur service en "l'enchâssant" dans la société". **François Dubet, Les Places et Les Chances; Repenser la justice sociale, 2010.**

La valeur fraternité et l'école:

Comme montré ci-dessus, l'exercice de la citoyenneté étant impossible sans le principe de compensation de l'état providence, les copies des candidats qui sauront faire le parallèle avec le principe de compensation qui fonde l'école inclusive seront valorisées.

La loi du 08 Juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République dit dans l'Article 2:

" Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans distinction"

**Charles Gardou dans son ouvrage La société inclusive, parlons-en. Il n'y a pas de vie minuscule, Eres 2012**, dit qu'une "organisation sociale est inclusive lorsqu'elle module son fonctionnement, se flexibilise pour offrir, au sein de l'ensemble commun un "chez soi pour tous"

Cette notion de "*chez soi pour tous*" de l'école inclusive entérinée par la loi du 08 Juillet 2013 qui opère le changement de paradigme de l'intégration à l'inclusion vise à rétablir ou plutôt à renforcer une égalité de droit face à l'école et aux apprentissages.

Cependant, pour que cette flexibilité du système, nécessaire à l'inclusion, ne soit pas perçue comme une injustice, pour que la guerre de l'égalité ne devienne pas un frein au bon fonctionnement de l'école inclusive, il apparaît important que les élèves soient amenés avant tout à éprouver la Fraternité.

Tout comme le citoyen accepte par solidarité de se soumettre à l'impôt pour qu'une égalité de droit soit possible entre tous, l'élève (apprenti citoyen) doit être amené à accepter qu'un traitement différent soit mis en place pour que tout enfant puisse obtenir une place de choix à l'école. Et comme l'exprime Abdenour Bidar dans l'extrait proposé, "si l'on ne veut pas que s'installe la guerre des libertés et le conflit des égaux, il faut nécessairement qu'ils aient appris d'abord à se considérer comme frères."

Ni la démocratie, ni une école réellement inclusive ne sont viables si les individus qui en sont les acteurs et les usagers ne sont amenés à éprouver leur appartenance à la même communauté des hommes.

Une société et son école dont le principe fondateur suprême seraient la Fraternité, comme le propose Abdenour Bidar, annihilerait les inégalités, les discriminations, le racisme, la non reconnaissance des minorités, en plaçant d'emblée au cœur de son système le lien universel entre les hommes.

#### Le cadre réglementaire et le rôle du CPE dans le partage, la transmission de la Fraternité.

« Nous avons des politiques de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, contre les discriminations, contre les inégalités, etc. Mais pourquoi toujours ainsi formuler les choses négativement ? Pourquoi nourrir le soupçon de la méchanceté humaine au lieu d'encourager ce qui est bon en l'homme ? Pourquoi se focaliser sur ce qu'il ne faut pas faire au lieu de promouvoir directement la fraternité ? » **p21 Plaidoyer pour la fraternité. Abdenour Bidar.**

Cette citation pourrait être la clé d'un changement de paradigme des politiques éducatives menées dans le système éducatif.

Les copies qui font référence à cette notion de lien entre les hommes et qui l'ouvre à des exemples d'actions menées par le CPE autour de ce « qui unit », de ce qui valorise la « bonne action » qui possède une portée philanthropique et une portée sociale seront valorisées.

### Le cadre institutionnel et réglementaire

Suite aux événements dramatiques de janvier 2015 qui ont ébranlé les principes de la République, Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'éducation nationale fait paraître le 22/01/2015, **Onze mesures pour une grande mobilisation de l'École pour les valeurs de La République.**

Elle souhaite mettre la laïcité et la transmission des valeurs républicaines au cœur de la mobilisation de l'école. Pour cela, elle crée un nouveau parcours éducatif de l'école élémentaire à la terminale : **Le parcours citoyen**, il s'agit de mettre en œuvre une véritable action éducative de longue durée.

Il s'agit de permettre à l'élève d'éprouver par son engagement dans des actions concrètes les valeurs fondatrices de la République et donc de former le futur citoyen.

Ce parcours s'appuie sur un programme pédagogique : **l'Éducation Morale et Civique** (arrêté du 12/06/2015) dont les concepts clés sont : la Laïcité, La Morale et la citoyenneté, la connaissance de la République et de ses valeurs. Les élèves au cours de leur scolarité doivent intégrer ces principes et valeurs en les travaillant autour de 4 grands domaines : La sensibilité, le droit et la règle, le jugement, l'engagement.

**La charte de la Laïcité** qui dit notamment dans son article 4 : « la laïcité permet l'exercice de la citoyenneté, en conciliant la liberté de chacun avec l'égalité *et la fraternité de tous*, dans le souci de l'intérêt général »

### Les missions du CPE :

Le CPE dans ses compétences spécifiques (Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, BO n°30 du 25/07/2013) doit accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif C5 ; accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative C6 ; Participer à la construction des parcours des élèves C7.

La légitimité du CPE dans la transmission des valeurs de la République fait donc partie de ses missions professionnelles propres. Il apparaît comme un acteur essentiel du parcours

citoyen, vecteur par lequel l'institution souhaite réaffirmer les valeurs républicaines dont la Fraternité.

#### Les spécificités des actions en faveur de la Fraternité :

Il s'agira de développer tout type d'action mettant en jeu la coopération, la curiosité pour l'autre et sa culture, de comparer des visions du monde et de découvrir aussi ce qui les rapproche, d'accomplir des tâches d'intérêt général qui donnent le sens du collectif. Il sera primordial de veiller à ce que les élèves puissent éprouver la chaleur affective, la bienveillance, l'empathie, qui caractérisent la fraternité et qui en font autre chose que la simple application mécanique de dispositifs institutionnels. Outre le parcours citoyen, ces activités peuvent aussi relever du **Parcours d'Education Artistique et Culturelle** ou de l'Education **aux Médias et à l'Information**. Enfin, il semble qu'une thématique de projet soit très particulièrement adaptée : l'éducation au développement durable, notre planète étant le bien commun de l'humanité toute entière.

#### Plan possible:

Au regard des fractures sociales, des guerres économiques, des conflits religieux, de la dégradation de l'état de la planète, nous verrons en quoi la fraternité apparaît comme la valeur en mesure de réparer ce qu'Abdenour Bidar appelle "**le tissu déchiré du monde**"?

#### I La Fraternité

I a- Définition:

I b- La fraternité et ses exigences dans le pacte républicain

I c- La fraternité et la citoyenneté

I c-1 Dans la société: quels enjeux?

I c-2 A l'école: quels enjeux?

#### II Le CPE et la transmission/partage de cette valeur

II a- Le cadre réglementaire

II b- Les missions du CPE

II c- Les actions spécifiques

#### **3.2.3 Observations des correcteurs :**

Le retour, cette année, à une forme plus classique de sujet de dissertation (sujet relativement court et qui ne suggère pas de pistes pour le plan) a de toute évidence été discriminant.

### **Sur la forme :**

Sans méthodologie rigoureuse, l'épreuve de maîtrise de savoirs académique peut très vite ne pas répondre aux enjeux du concours. On attend certes que le candidat fasse montre de ses savoirs mais aussi (et surtout !) qu'il soit capable de les réinvestir dans une dissertation. Exercice qui a ses règles propres de structuration et de rédaction. Il ne s'agit pas d'un commentaire de texte ou d'une vague paraphrase de l'énoncé.

Il convient donc tout d'abord de maîtriser l'exercice : une introduction qui présente le sujet, la problématique, un plan bien structuré et une conclusion. Les savoirs académiques doivent être mobilisés à bon escient. Il ne s'agit pas de tout dire mais d'entrer dans la logique de l'exercice. Rappelons aussi que la dissertation est un exercice d'argumentation organisée à partir d'une problématique.

La structuration de la copie est donc importante. L'introduction doit poser le sujet dans son contexte, le problématiser (la problématique est une reformulation de la question, elle ne peut consister en une succession d'interrogations.) et annoncer le plan. Ce dernier doit être respecté.

Les différentes parties, construites en sous parties seront argumentées et étoffées d'exemples. Elles doivent être reliées par des connecteurs logiques et des transitions afin de faire apparaître l'articulation entre les différentes idées.

La conclusion est nécessaire, elle synthétise le propos et présente des ouvertures sur d'autres perspectives, c'est un élément à part entière du devoir. Il est fréquent de constater des conclusions sommaires voire inachevées. Une absence de conclusion n'est pas envisageable.

Les copies qui sortent du lot sont celles qui sont bien construites sans être trop scolaires.

Les copies qui ne sont pas du niveau requis sont celles où l'on constate :

- Une méthodologie de la dissertation mal maîtrisée : plan inadapté, problématique absente ou confuse, conclusion trop sommaire, déséquilibre entre les différentes parties, paraphrase du sujet...

- Une expression écrite défaillante.
- Un manque de soin au niveau de l'écriture.
- De nombreuses fautes d'orthographe, de grammaire, de syntaxe.
- Des copies inachevées ou trop courtes.

Les normes en matière de citation d'ouvrages ou d'auteurs doivent être respectées : titre de l'œuvre souligné, nom de l'auteur après une virgule. Les citations doivent être transcrites entre guillemets (y compris celles issues du corpus transmis).

### **Sur le fond :**

On constate de bonnes connaissances sur le système éducatif et un apport bibliographique maîtrisé. Certains candidats ont su parfaitement définir la notion de fraternité et éviter les lieux communs tout en la reliant aux missions du CPE.

Il est cependant regrettable de constater parfois un niveau de réflexion très insuffisant par rapport aux attendus et qui réduit le traitement de sujet à une succession de lieux communs ou à un inventaire de bons sentiments. Le sujet de cette année pouvait s'y prêter, c'était un piège à éviter !

Certains candidats n'ont de toute évidence pas le recul et la réflexion nécessaires ni sur les missions du CPE ni sur les connaissances du système éducatif. Pour certains les missions du CPE et le cadre réglementaire sont très approximatifs, la notion d'inclusion est très peu mentionnée.

Il est regrettable de constater de nombreuses références historiques sans lien avec le sujet, des apports très éloignés de ce dernier. On retrouve aussi des confusions entre les notions fraternité, égalité, laïcité...des hors sujet, des idées fantaisistes voire contestables, une vision angélique du métier et la nostalgie du passé.

Lorsque les connaissances universitaires sont mal maîtrisées ou absentes, elles laissent la place à des poncifs.

Les meilleurs candidats ont utilisé un vocabulaire précis, apportant des éclairages pertinents dans les domaines historique, philosophique et sociologique, comme le préconise la définition de l'épreuve.

Ils ont en outre apporté des réponses adaptées au terrain, à savoir l'EPL et ont su proposer des actions constructives et pertinentes au regard du rôle et des missions du CPE.

A contrario, pour les candidats qui ont le moins bien réussi, on note une grande imprécision

dans la définition des concepts ce qui rend l'argumentation peu convaincante et les propositions peu crédibles.

Le jury tient à rappeler que les clichés sont à bannir autant que les raccourcis de pensée qui trahissent une absence de connaissances, de références et de réflexion. On rappellera enfin que les connaissances acquises doivent être mobilisées **en fonction et au service du sujet de l'épreuve**. Un discours trop général, extérieur à la thématique de l'épreuve n'est d'aucun intérêt de même qu'un historique non contextualisé n'est pas utile. Si les questions d'actualité peuvent avoir un intérêt d'illustration, il est important que les candidats gardent une distance nécessaire à l'égard des événements récents.

### **Conseils aux candidats :**

Les conseils suivants semblent indispensables pour réussir :

- Travailler les textes fixant les missions du CPE et le cadre de leur exercice,
- Connaître et pratiquer la méthodologie de la dissertation,
- Gérer son temps et relire sa copie,
- Lire la bibliographie et citer les auteurs à bon escient,
- Connaître l'actualité et approfondir sa culture générale,
- Définir les concepts énoncés dans le sujet.

Il est indispensable d'avoir une approche personnelle étayée par des arguments adaptés afin d'éviter les lieux communs et toutes les banalités de circonstance.

## **3.3 L'épreuve de note de synthèse.**

### **3.3.1 : Le sujet**

**Thème du dossier :** pédagogie et éducation

*« La politique éducative de l'établissement concerne toute la communauté éducative et sa mise en œuvre doit être prise en charge par l'ensemble des personnels de l'établissement. Le projet d'établissement en fixe les priorités à partir d'un diagnostic partagé qui tient compte de la diversité des contextes. Les objectifs des politiques pédagogique et éducative doivent s'articuler de façon cohérente dans le projet d'établissement. »*

Extrait de la circulaire du 10 août 2015 portant sur les missions des conseillers principaux d'éducation.

Dans l'optique d'une réunion du conseil pédagogique et à partir du corpus de textes qui vous est proposé, vous rédigerez à l'intention du chef d'établissement d'une cité scolaire collège-lycée avec internat une note de synthèse mettant en évidence les enjeux d'une articulation cohérente entre le travail pédagogique et éducatif au sein de l'établissement.

Puis vous présenterez de façon organisée et rédigée des éléments de projet contribuant à garantir cette cohérence dans l'établissement en question, tout en mettant en avant l'implication de la vie scolaire.

Contenu du dossier :

- DOCUMENT 1 : Extraits de la circulaire de rentrée 2016 n° 2016-058 du 13-04-2016
- DOCUMENT 2 : Extraits du Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation, arrêté du 1-7-2013 – JO du 18-7-2013
- DOCUMENT 3 : Extrait du Référentiel national des internats : « L'internat de la réussite pour tous », annexe de la circulaire n° 2016-076 du 18-5-2016.
- DOCUMENT 4 : Extrait du rapport n° 2012-070 de juillet 2012 de l'Inspection Générale « Les composantes de l'activité professionnelles des enseignants outre l'enseignement dans les classes »
- DOCUMENT 5 : « Le conseiller Principal d'Education, de la vie scolaire à la politique éducative », Jean-Paul Delahaye, Paris, Berger Levrault, 2016, pp 174-179.
- DOCUMENT 6 : « Les CPE ont une expertise, une qualification en matière éducative qui est indispensable à tous », Le Café Pédagogique, entretien avec Jean-Paul Delahaye
- DOCUMENT 7 : « De la vie scolaire à la vie de l'élève », extrait « Chacun son rôle mais en travaillant ensemble », Jean-Michel Zakhartchouk, CRDP de l'académie de Dijon.
- DOCUMENT 8 : « Rôle et Objectifs du CPE dans l'évaluation des élèves », Laurent Belin, Recherche et Education.

## **DOCUMENT 1 : Circulaire de rentrée 2016**

NOR : MENE1608893C

circulaire n° 2016-058 du 13-4-2016

MENESR - DGESCO A

---

Texte adressé aux rectrices et recteurs d'académie ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-directrices et directeurs académiques des services de l'éducation nationale ; aux inspectrices et inspecteurs chargés des circonscriptions du premier degré ; aux inspectrices et inspecteurs de l'éducation nationale enseignement technique et enseignement général ; aux inspectrices et inspecteurs d'académie-inspectrices et inspecteurs pédagogiques régionaux ; aux chefs d'établissement ; aux professeurs

---

### Préambule

La refondation de l'École de la République entre dans sa quatrième année. À la rentrée 2016, les évolutions entreprises depuis 2012 sont consolidées et les derniers changements réglementaires importants interviennent : entrée en vigueur des nouveaux programmes de la scolarité obligatoire, réforme du collège et déploiement du plan numérique en classe de cinquième. Ces changements – dont la mise en œuvre mobilise toute la communauté éducative – s'inscrivent dans une cohérence d'ensemble : instaurer une continuité dans le cadre du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et favoriser, pour tous les cycles, un renforcement des apprentissages, et notamment des fondamentaux.

Depuis sa création, l'École est un espace de transmission et de maîtrise du savoir et un lieu profondément républicain. Elle doit cependant devenir plus juste, véritablement démocratique, et incarner pleinement les valeurs d'égalité et de solidarité. Ici réside l'ambition de cette refondation : former chaque élève pour qu'il devienne un citoyen éclairé, instruit, éduqué, autonome, cultivé et porteur des valeurs de la République.

Pour atteindre cet objectif, nous devons concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoires : connaissances et compétences ; culture personnelle et insertion professionnelle ; acquisition des fondamentaux et projets collectifs. C'est le sens profond des évolutions structurelles et pédagogiques qui ont été engagées. La scolarité constitue un

parcours cohérent, où chaque discipline, chaque enseignement, s'inscrit dans une complémentarité avec les autres. Nous donnons ainsi à tous nos élèves les connaissances, les compétences et la culture dont ils ont besoin.

.../...

L'**évaluation** doit permettre à chaque élève d'identifier ses acquis et ses difficultés afin de pouvoir progresser. Les nouvelles préconisations relatives à l'évaluation des élèves visent ainsi à améliorer l'efficacité des apprentissages. La maîtrise progressive des compétences déclinées par le socle commun s'évalue désormais en cohérence avec les nouveaux programmes d'enseignement, permettant une seule et même évaluation des acquis. Le niveau de maîtrise de chacune des composantes du socle commun de connaissances, de compétences et de culture est apprécié, en fin de cycle, selon **une échelle de référence comportant quatre échelons** (maîtrise insuffisante, maîtrise fragile, maîtrise satisfaisante et très bonne maîtrise). Les attendus de fin de cycle étant précisés dans les programmes, les équipes enseignantes, les élèves et leurs familles disposent de repères pour mesurer leur acquisition. Les professeurs disposeront en outre d'une banque d'outils d'évaluation leur permettant, pour certaines compétences, d'objectiver le positionnement des élèves sur l'échelle de référence en fin de cycle. En cours de cycle, les modalités de l'évaluation sont laissées à l'appréciation des équipes. Elles constituent un objet de travail essentiel pour les conseils de cycle, à l'école primaire, ou pour le conseil pédagogique, au collège. Pour ce dernier, le positionnement de l'élève peut se faire à travers la notation ou d'autres formes d'évaluation, dès lors que sont clairement explicités les points acquis et ceux restant à consolider avant l'évaluation de fin de cycle.

Pour améliorer la continuité des apprentissages, à l'intérieur de chaque cycle de la scolarité obligatoire puis entre le collège et le lycée, mais aussi en cas de changement d'école ou d'établissement scolaire, un **livret scolaire de la scolarité obligatoire** est créé pour chaque élève inscrit dans une école ou un collège de l'enseignement public ou privé sous contrat. Ce livret scolaire, qui intègre l'ensemble des formes d'évaluation des connaissances et des compétences, comprend des bilans périodiques, qui se substitueront aux actuels livrets des écoles et aux bulletins des collèges. En outre, ce livret comprendra, à chaque fin de cycle, des bilans de fin de cycle et les attestations obtenues par l'élève à l'école ou au collège. Ce livret scolaire revêtira une forme numérique, avec l'application nationale **Livret scolaire unique numérique (LSUN)**, qui permettra, pour la première fois, de disposer d'un outil numérique national de suivi des acquis de l'élève tout au long de chaque cycle et de l'ensemble de sa scolarité à l'école et au collège.

Le **diplôme national du brevet (DNB)** évolue parallèlement : son obtention dépendra désormais à la fois des points obtenus par l'élève dans la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, appréciée par les équipes pédagogiques à la

fin du cycle 4, et de ses résultats aux épreuves d'examen. Le nouveau DNB renforce la cohérence entre les apprentissages du cycle 4, à l'écrit comme à l'oral, et se décline en deux épreuves écrites, autour d'une thématique commune : la première épreuve écrite porte sur les programmes de français, histoire, géographie et enseignement moral et civique ; la deuxième épreuve écrite porte sur les programmes de mathématiques et, selon les sessions, deux des trois disciplines suivantes : physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre, technologie. Par ailleurs, une nouvelle épreuve orale porte sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs.

.../...

### 3 - La réforme du collège

Agir à l'école donc, mais aussi au collège, précisément dans la continuité avec le premier degré. Dans une approche globale, la réforme du collège, qui entrera en vigueur à la rentrée 2016, agit sur tous les leviers pédagogiques pour améliorer la réussite des apprentissages de tous les élèves et leur permettre d'atteindre, au meilleur niveau possible, la maîtrise du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

.../...

Pour favoriser la diversification et la différenciation des pratiques pédagogiques, **l'organisation des enseignements disciplinaires** est redéfinie en associant les enseignements communs, les enseignements d'accompagnement personnalisé (pour soutenir et approfondir les apprentissages), et les enseignements pratiques interdisciplinaires (pour croiser les connaissances et mettre en œuvre de nouvelles compétences grâce à la démarche de projet et à une approche plus concrète des savoirs). Les apprentissages fondamentaux sont ainsi renforcés tout en étant désormais enseignés selon des modalités diverses, de manière à soutenir la capacité d'apprendre et de progresser de tous les élèves.

Les référentiels des **quatre parcours éducatifs** (parcours citoyen, parcours Avenir, parcours d'éducation artistique et culturelle, parcours éducatif de santé) complètent le corpus curriculaire applicable au collège.

.../...

## II - Une École inclusive pour la réussite de tous

.../...

### 1 - Favoriser la réussite de chaque élève grâce à une orientation choisie et préparée

Construire une École juste, c'est offrir à chaque élève la possibilité de choisir et de préparer son orientation. En cela, le **parcours Avenir** est un levier déterminant. Généralisé dans tous les établissements du second degré depuis la rentrée 2015, il contribue à mieux informer les élèves et à les aider à construire leur projet personnel et professionnel. Pour accompagner

les équipes dans la poursuite de sa mise en œuvre, des **ressources** ont été élaborées et sont disponibles sur Éduscol et le site de l'Onisep. Si le parcours Avenir s'adresse à l'ensemble des élèves de la sixième à la terminale, il devra tout particulièrement, dès la rentrée 2016, pour sa deuxième année d'existence, s'articuler étroitement avec la **réforme du collège**.

.../...

Pour garantir une égalité des chances à l'accès à l'enseignement supérieur en vue d'une insertion professionnelle ambitieuse et durable, la seule interaction avec APB ne suffit pas. Le soutien des enseignants, du conseiller d'orientation ou encore du CPE est essentiel pour aider l'élève et sa famille à choisir son orientation. Pour anticiper l'aide à apporter aux lycéens, il revient à chaque responsable d'établissement de faire en sorte que les vœux des élèves émis sur APB soient désormais accessibles aux enseignants, afin de les informer automatiquement des situations susceptibles d'être problématiques : absence de vœux, vœux non cohérents avec le potentiel du jeune, etc. Cinq académies expérimentent un traitement académique des situations les plus difficiles repérées par les enseignants. L'analyse de cette expérimentation devra permettre une première extension de ce dispositif pour cette nouvelle année.

.../...

3 - Contribuer activement à la lutte contre les inégalités sociales

.../...

Si les inégalités sociales se traduisent souvent par des inégalités scolaires, elles peuvent aussi être discriminantes en matière de **santé des élèves**. Or, celle-ci, envisagée dans toutes ses dimensions – physique, psychique, sociale et environnementale –, est un facteur important de la réussite éducative. Destiné à tous les élèves, le **parcours éducatif de santé** (PES) se déploie à la rentrée 2016 dans toutes les écoles et tous les établissements ; il vise ainsi à préparer les élèves à vivre en société et à devenir des citoyens responsables au travers des actions engagées dans le cadre de la promotion de la santé à l'École. Assurées par tous les personnels dans le respect des missions de chacun, celles-ci prennent place, en associant les parents, au sein de la politique de santé à l'École via l'éducation à la santé, la prévention et la protection. La cellule académique chargée des partenariats associe les écoles supérieures du professorat et de l'éducation (Espe), les agences régionales de santé (ARS) et les collectivités territoriales ; elle peut également mobiliser les comités départementaux d'éducation à la santé et à la citoyenneté (CDESC) pour la mise en place du parcours éducatif de santé.

.../...

III - Une École qui fait vivre les valeurs de la République

## 1 - Mobiliser le parcours citoyen au service des objectifs pédagogiques et éducatifs de l'École

Entré en vigueur en septembre 2015 dans toutes les classes, de l'école élémentaire à la classe de terminale, le **parcours citoyen** vise à la construction d'un jugement moral et civique, à l'acquisition d'un esprit critique et d'une culture de l'engagement. Ce parcours, dont les finalités et modalités de mise en œuvre sont précisées dans un référentiel à paraître, doit structurer les apprentissages et les expériences de l'élève autour de trois axes : des connaissances dispensées dans le cadre des enseignements (l'enseignement moral et civique et l'enseignement de la défense, mais également tous les autres champs disciplinaires tels que l'éducation physique et sportive, les enseignements artistiques, l'histoire-géographie, etc.) ; des rencontres avec des acteurs ou des institutions à dimension citoyenne (sans négliger, au sein des établissements, les instances collégiales ou l'association sportive) ; des engagements dans des projets ou actions éducatives à dimension citoyenne dans lesquels la participation à une cérémonie commémorative, la visite d'un lieu de mémoire, l'étude d'une œuvre ou toute autre action relevant du champ mémoriel trouveront toute leur place. Les réservistes citoyens de l'éducation nationale sont une ressource supplémentaire essentielle pour contribuer, aux côtés des enseignants et en appui aux écoles et établissements, à l'ensemble des actions se rapportant au parcours citoyen. Le portail « Valeurs de la République » mis en ligne par Réseau Canopé fin 2015 met à la disposition des enseignants un ensemble de ressources pédagogiques pour conduire le travail avec les classes.

L'éducation aux médias et à l'information (Emi) contribue à la construction du parcours citoyen, dès l'école primaire. Inscrite de manière explicite dans les programmes des disciplines et dans le nouveau socle commun de connaissances, de compétences et de culture, elle fait l'objet d'une des thématiques des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4. L'ensemble des disciplines est ainsi mobilisé pour mettre en œuvre l'EMI en collaboration étroite avec le professeur documentaliste qui apporte son expertise et ses compétences dans ce domaine. Le ministère et ses partenaires proposent de nombreuses ressources pédagogiques sur le site Éduscol pour aider les enseignants.

Pour assurer un suivi individuel du parcours citoyen et valoriser les initiatives et actions qui le composent, l'**outil numérique Folios** est déployé dans l'ensemble des académies. À compter de la rentrée 2016, ainsi que l'a annoncé le Président de la République le 11 janvier 2016 lors de ses vœux à la jeunesse et aux forces de l'engagement, chaque élève recevra à 16 ans un **livret citoyen**.

## 2 - Renforcer la transmission des valeurs de la République

Les valeurs de notre République et de notre système éducatif s'expriment à l'École selon le **principe de laïcité**, particulièrement mis en valeur à l'occasion de la journée du 9 décembre,

date anniversaire de la loi de 1905, mais également dans l'ensemble des enseignements et des initiatives, menées à l'échelle de la classe, de l'école ou de l'établissement, qui concourent, tout au long de l'année, à l'éducation à la citoyenneté. La formation de l'ensemble des personnels relative au principe de laïcité, aux valeurs et aux principes qui fondent les sociétés démocratiques doit à cet égard être poursuivie.

L'appropriation par les élèves de ces principes et valeurs énoncés dans les programmes d'enseignement moral et civique doit trouver une expression concrète, notamment par la **participation aux instances de la vie collégienne et lycéenne**. Pour leur assurer la meilleure visibilité, toutes les élections des représentants des élèves au sein de ces instances seront regroupées, comme lors des deux dernières années écoulées, dans le cadre de la Semaine de la démocratie scolaire.

La circulaire « Pour un acte II de la vie lycéenne » détaille une série de mesures destinées à favoriser l'**engagement des élèves au lycée** : partage de bonnes pratiques, publication d'une charte des droits des lycéens, valorisation de l'engagement, mise à disposition de volontaires en service civique pour accompagner les initiatives des élèves, amélioration du suivi, à l'aide d'un questionnaire annuel renseigné par tous les établissements. Il convient d'accompagner cette dynamique nouvelle en faveur de la vie lycéenne, élément essentiel à l'amélioration du climat scolaire au lycée.

.../...

#### Conclusion

Cette rentrée, avec ses changements et ses évolutions structurelles, doit donc nous permettre de concrétiser une refondation nécessaire, pour avoir, en ce XXI<sup>e</sup> siècle débutant, une École à la hauteur des défis et des bouleversements qui nous attendent, une École qui aura su changer, tout en conservant ce qui fait sa valeur depuis plus d'un siècle : la formation, la transmission des savoirs et l'éducation. Chaque acteur du système éducatif doit prendre toute sa part de cette démarche collective.

---

## **DOCUMENT 2 : Formation des enseignants**

### **Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation**

NOR : MENE1315928A

arrêté du 1-7-2013 - J.O. du 18-7-2013

MEN - DGESCO A3-3

---

Vu code de l'éducation ; décret n° 70-738 du 12-8-1970 modifié ; décret n° 72-580 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 72-581 du 4-7-1972 modifié ; décret n° 80-627 du 4-8-1980 modifié ; décret n° 90-680 du 1-8-1990 modifié ; décret n° 92-1189 du 6-11-1992 modifié ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; avis du Haut conseil de l'éducation du 11-3-2013 ; avis du CSE du 6-6-2013

---

.../...

Annexe

Référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation

Refonder l'école de la République, c'est garantir la qualité de son service public d'éducation et, pour cela, s'appuyer sur des personnels bien formés et mieux reconnus.

Les métiers du professorat et de l'éducation s'apprennent progressivement dans un processus intégrant des savoirs théoriques et des savoirs pratiques fortement articulés les uns aux autres.

Ce référentiel de compétences vise à

1. affirmer que **tous les personnels concourent à des objectifs communs** et peuvent ainsi se référer à la culture commune d'une profession dont l'identité se constitue à partir de la reconnaissance de l'ensemble de ses membres ;
2. reconnaître la **spécificité des métiers du professorat et de l'éducation**, dans leur contexte d'exercice ;
3. identifier les compétences professionnelles attendues. Celles-ci s'acquièrent et s'approfondissent au cours d'un processus continu débutant en formation initiale et se poursuivant tout au long de la carrière par l'expérience professionnelle accumulée et par l'apport de la formation continue.

.../...

**Compétences communes à tous les professeurs et personnels d'éducation**

Les professeurs et les personnels d'éducation mettent en œuvre les missions que la nation assigne à l'École. En leur qualité de fonctionnaires et d'agents du service public d'éducation, ils concourent à la mission première de l'École qui est d'instruire et d'éduquer afin de conduire l'ensemble des élèves à la réussite scolaire et à l'insertion professionnelle et sociale.

.../...

**1. Faire partager les valeurs de la République**

- Savoir transmettre et faire partager les principes de la vie démocratique ainsi que les valeurs de la République : la liberté, l'égalité, la fraternité ; la laïcité ; le refus de toutes les discriminations.

- Aider les élèves à développer leur esprit critique, à distinguer les savoirs des opinions ou des croyances, à savoir argumenter et à respecter la pensée des autres.

## **2. Inscrire son action dans le cadre des principes fondamentaux du système éducatif et dans le cadre réglementaire de l'école**

.../...

Les professeurs et les personnels d'éducation, pédagogues et éducateurs au service de la réussite de tous les élèves

La maîtrise des compétences pédagogiques et éducatives fondamentales est la condition nécessaire d'une culture partagée qui favorise la cohérence des enseignements et des actions éducatives.

## **3. Connaître les élèves et les processus d'apprentissage**

- Connaître les concepts fondamentaux de la psychologie de l'enfant, de l'adolescent et du jeune adulte.

- Connaître les processus et les mécanismes d'apprentissage, en prenant en compte les apports de la recherche.

- Tenir compte des dimensions cognitive, affective et relationnelle de l'enseignement et de l'action éducative.

## **4. Prendre en compte la diversité des élèves**

- Adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves.

- Travailler avec les personnes ressources en vue de la mise en œuvre du « projet personnalisé de scolarisation » des élèves en situation de handicap.

- Déceler les signes du décrochage scolaire afin de prévenir les situations difficiles.

## **5. Accompagner les élèves dans leur parcours de formation**

- Participer à la construction des parcours des élèves sur les plans pédagogique et éducatif.

- Contribuer à la maîtrise par les élèves du socle commun de connaissances, de compétences et de culture.

- Participer aux travaux de différents conseils (conseil des maîtres, conseil de cycle, conseil de classe, conseil pédagogique, etc.), en contribuant notamment à la réflexion sur la coordination des enseignements et des actions éducatives.

- Participer à la conception et à l'animation, au sein d'une équipe pluri-professionnelle, des séquences pédagogiques et éducatives permettant aux élèves de construire leur projet de formation et leur orientation.

## **6. Agir en éducateur responsable et selon des principes éthiques**

- Accorder à tous les élèves l'attention et l'accompagnement appropriés.

- Éviter toute forme de dévalorisation à l'égard des élèves, des parents, des pairs et de tout membre de la communauté éducative.
- Apporter sa contribution à la mise en œuvre des éducations transversales, notamment l'éducation à la santé, l'éducation à la citoyenneté, l'éducation au développement durable et l'éducation artistique et culturelle.
- Se mobiliser et mobiliser les élèves contre les stéréotypes et les discriminations de tout ordre, promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, les femmes et les hommes.
- Contribuer à assurer le bien-être, la sécurité et la sûreté des élèves, à prévenir et à gérer les violences scolaires, à identifier toute forme d'exclusion ou de discrimination, ainsi que tout signe pouvant traduire des situations de grande difficulté sociale ou de maltraitance.
- Contribuer à identifier tout signe de comportement à risque et contribuer à sa résolution.
- Respecter et faire respecter le règlement intérieur et les chartes d'usage.
- Respecter la confidentialité des informations individuelles concernant les élèves et leurs familles.

### **7. Maîtriser la langue française à des fins de communication**

- Utiliser un langage clair et adapté aux différents interlocuteurs rencontrés dans son activité professionnelle.
- Intégrer dans son activité l'objectif de maîtrise de la langue orale et écrite par les élèves.

### **8. Utiliser une langue vivante étrangère dans les situations exigées par son métier**

- Maîtriser au moins une langue vivante étrangère au niveau B2 du cadre européen commun de référence pour les langues.
- Participer au développement d'une compétence interculturelle chez les élèves.

### **9. Intégrer les éléments de la culture numérique nécessaires à l'exercice de son métier**

- Tirer le meilleur parti des outils, des ressources et des usages numériques, en particulier pour permettre l'individualisation des apprentissages et développer les apprentissages collaboratifs.
- Aider les élèves à s'approprier les outils et les usages numériques de manière critique et créative.
- Participer à l'éducation des élèves à un usage responsable d'internet.
- Utiliser efficacement les technologies pour échanger et se former.

Les professeurs et les personnels d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les professeurs et les personnels d'éducation font partie d'une équipe éducative mobilisée au service de la réussite de tous les élèves dans une action cohérente et coordonnée.

### **10. Coopérer au sein d'une équipe**

- Inscrire son intervention dans un cadre collectif, au service de la complémentarité et de la continuité des enseignements comme des actions éducatives.
- Collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation.

- Participer à la conception et à la mise en œuvre de projets collectifs, notamment, en coopération avec les psychologues scolaires ou les conseillers d'orientation psychologues, le parcours d'information et d'orientation proposé à tous les élèves.

#### **11. Contribuer à l'action de la communauté éducative**

- Savoir conduire un entretien, animer une réunion et pratiquer une médiation en utilisant un langage clair et adapté à la situation.

- Prendre part à l'élaboration du projet d'école ou d'établissement et à sa mise en œuvre.

- Prendre en compte les caractéristiques de l'école ou de l'établissement, ses publics, son environnement socio-économique et culturel, et identifier le rôle de tous les acteurs.

- Coordonner ses interventions avec les autres membres de la communauté éducative.

#### **12. Coopérer avec les parents d'élèves**

.../...

#### **13. Coopérer avec les partenaires de l'école**

.../...

#### **14. S'engager dans une démarche individuelle et collective de développement professionnel**

- Compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques.

- Se tenir informé des acquis de la recherche afin de pouvoir s'engager dans des projets et des démarches d'innovation pédagogique visant à l'amélioration des pratiques.

- Réfléchir sur sa pratique - seul et entre pairs - et réinvestir les résultats de sa réflexion dans l'action.

- Identifier ses besoins de formation et mettre en œuvre les moyens de développer ses compétences en utilisant les ressources disponibles.

.../...

#### **Compétences spécifiques aux conseillers principaux d'éducation**

.../...

Les conseillers principaux d'éducation, conseillers de l'ensemble de la communauté éducative et animateurs de la politique éducative de l'établissement

Fondant leur action sur la connaissance de la situation individuelle et collective des élèves, les conseillers principaux d'éducation concourent, au plus près des réalités scolaires et sociales de l'établissement, à la définition de la politique éducative. Comme tous les membres de la communauté éducative, ils contribuent à expliciter, faire comprendre et accepter les règles de vie et de droit en vigueur au sein de l'établissement.

.../...

#### **C 2. Garantir, en lien avec les autres personnels, le respect des règles de vie et de droit dans l'établissement**

- Participer à l'élaboration du règlement intérieur et à son application.

- Promouvoir, auprès des élèves et de leurs parents, les principes d'organisation et les règles de vie, dans un esprit éducatif.
- Contribuer à l'enseignement civique et moral de l'élève ainsi qu'à la qualité du cadre de vie et d'étude.

.../...

### **C 3. Impulser et coordonner le volet éducatif du projet d'établissement**

.../...

- Élaborer et mettre en œuvre des démarches de prévention et connaître les missions des partenaires de l'établissement pour la lutte contre la violence et l'éducation à la santé (CESC).

.../...

- Contribuer activement au développement de l'animation socio-éducative et à la mise en œuvre d'une politique de formation à la responsabilité dans le cadre du projet d'établissement.

.../...

### **C 5. Accompagner le parcours de l'élève sur les plans pédagogique et éducatif**

.../...

- Contribuer au suivi de la vie de la classe, notamment en prenant part aux réunions d'équipes pédagogiques et éducatives ainsi qu'au conseil des professeurs et au conseil de classe et en collaborant à la mise en œuvre des projets.
- Participer aux travaux du conseil pédagogique, notamment en contribuant aux projets transversaux discutés et préparés dans ce conseil.
- Connaître les compétences des différents intervenants dans la prévention du décrochage.

### **C 6. Accompagner les élèves, notamment dans leur formation à une citoyenneté participative**

- Encourager et coordonner les initiatives des élèves dans le cadre de la vie lycéenne ou collégienne et créer une dynamique d'échanges et de collaboration entre eux notamment en prenant appui sur les enseignements civiques, juridiques et sociaux.
- Veiller à la complémentarité des dispositifs se rapportant à la citoyenneté participative et représentative, favoriser la participation des élèves aux instances représentatives et contribuer à leur animation (CVL, CESC, délégués de classe, conférence des délégués, conseil d'administration, commission permanente, conseil de discipline, etc.).
- Assurer la formation des délégués élèves.
- Accompagner les élèves dans la prise de responsabilités, en utilisant notamment le foyer socio-éducatif et la maison des lycéens comme espace d'apprentissage et d'éducation à la citoyenneté. Impulser et favoriser la vie associative et culturelle.

### **C 7. Participer à la construction des parcours des élèves**

- Contribuer avec les enseignants et avec le concours des assistants d'éducation aux dispositifs d'accompagnement des élèves.
- Assurer la liaison avec les responsables de la prise en charge complémentaire des élèves hors temps scolaire dans les collèges ou lycées à organisation pédagogique aménagée (classes à horaires aménagés, sections sportives, pôles sportifs de haut niveau).
- Contribuer, avec les enseignants, les professeurs documentalistes et les conseillers d'orientation psychologues, au conseil et à l'accompagnement des élèves dans l'élaboration de leur projet personnel.

Les conseillers principaux d'éducation, acteurs de la communauté éducative

Les conseillers principaux d'éducation sont appelés à coopérer avec de nombreux partenaires, à participer à des rencontres collectives auxquelles les parents sont associés et à contribuer aux actions éducatives culturelles, notamment artistiques, scientifiques et sportives.

### **C 8. Travailler dans une équipe pédagogique**

- Coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc.).
  - Contribuer à l'élaboration du volet éducatif du projet d'établissement.
  - Contribuer à faciliter la continuité des parcours des élèves et à la prise en compte des transitions d'un cycle à l'autre.
-

### 3- Un projet pédagogique et éducatif exigeant, fruit d'un travail collectif

#### Chaque Internet construit un projet pédagogique et éducatif exigeant, exigeant et exigeant

Le projet pédagogique et éducatif de l'Internet est un projet exigeant, exigeant et exigeant. Après avoir reçu l'avis du conseil pédagogique, il est présenté et adopté en conseil d'administration.

Le projet pédagogique et éducatif veille dans l'emploi du temps des internes à la cohérence et à la complémentarité entre les activités pédagogiques et les activités éducatives afin qu'il y ait continuité des apprentissages entre les uns et les autres. Le temps pédagogique est organisé de manière à prendre en compte les besoins des internes : études, activités éducatives, sportives et culturelles, temps libre.

Le projet pédagogique et éducatif énonce les conditions susceptibles de favoriser le bien-être de l'élève ainsi que les modalités pour associer et impliquer les parents dans le suivi de la scolarité de leur enfant. Tous les personnels sont sensibilisés aux questions du climat scolaire. Ils veillent au bien-être des internes. Ils doivent en particulier veiller à la prévention des violences, à la lutte contre le harcèlement. La prévention des conduites à risque et notamment des conduites addictives doit constituer une priorité.

Le projet pédagogique et éducatif définit précisément les relations de chaque membre de la communauté éducative, et en particulier celles des assistants d'éducation. Il indique les modalités pratiques de travail entre chacun de ces membres, notamment entre l'équipe de jour et l'équipe de nuit, afin d'assurer un suivi efficace de chacun des internes.

Un espace dédié aux ressources de documentation et d'information de l'établissement doit être ouvert sur une page dédiée la plus large possible. Le chef d'établissement organise les conditions nécessaires pour en garantir l'accès. L'usage d'Internet est autorisé par l'établissement et peut faire l'objet d'un contrat signé par l'élève lorsqu'il n'est pas précisé par le règlement intérieur. L'offre de services numériques (ENT, D'CoL, EduThèque, Pireg'Exam, etc.), et plus particulièrement les ressources conçues pour accompagner les élèves et leurs parents hors de l'établissement, est accessible aux internes.

#### Un projet pédagogique et éducatif riche pour le réussite scolaire et éducative

Le projet pédagogique et éducatif rappelle la priorité de la maîtrise de la langue française comme langue d'enseignement.

En complément des obligations réglementaires et afin d'améliorer la pratique d'une langue étrangère, il favorise les projets permettant l'aventure sur l'Europe, le monde et les autres cultures.

Le projet pédagogique et éducatif propose une politique artistique et culturelle qui éveille le curiosité des élèves, concourt à la formation de leur jugement et développe leur sensibilité tout en permettant une ouverture à des éléments culturels parfois absents du milieu d'origine.

Le projet pédagogique et éducatif prévoit une éducation aux médias qui, outre une meilleure compréhension de l'environnement politique, économique, social et culturel dans lequel se trouve l'élève, permet la construction et l'entretien de son esprit critique.

Afin de promouvoir les vocations scientifiques et technologiques, les enseignements scientifiques et la culture scientifique sont l'objet d'une attention particulière dans le cadre du projet pédagogique et éducatif. Ils impliquent une initiation à la démarche d'investigation tout en apprenant à agir dans une démarche de développement durable.

Source de bien-être, l'éducation physique et sportive permet à chacun d'améliorer ses possibilités d'adaptation motrice, d'action et de réaction à son environnement physique et humain. Grâce à sa dimension collective, elle vise notamment à promouvoir des valeurs de respect (de soi, des autres, et de l'environnement par l'appropriation des règles) et de solidarité. Les disciplines sportives s'inscrivent en fonction des possibilités des territoires (partenariat avec les collectivités territoriales, présence de clubs et associations, etc.).

## Le besoin d'éducation dans les établissements publics locaux d'enseignement

SOUS-SECTION 1

### Le poids de l'éducatif

**196 La mission d'éducation et de socialisation.** Dans leur rapport n° 2006-100 daté de décembre 2006, intitulé « L'EPLF et ses missions », l'Inspection générale de l'Éducation nationale et l'Inspection générale de l'Administration de l'Éducation nationale et de la recherche soulignent l'importance accrue de la mission d'éducation et de socialisation : « Cette mission, écrivent les auteurs, n'est pas dissociable de la mission d'enseignement, cela ne fait de doute pour personne. Un chef d'établissement le déclare, "l'éducatif pèse de plus en plus : une journée en collège pour une équipe de direction, ce n'est pratiquement que cela" »

1. L'EPLE et ses missions, rapport IGDR et ICAENR, déc. 2006.

**197 Une mission première.** Selon les auteurs du rapport, « le rôle social et éducatif de l'école pèse souvent autant désormais, en poids relatif, que sa mission première d'enseignement et de transmission des connaissances ». L'article L. 111-1 du Code de l'éducation le dit avec force : « Outre la transmission des connaissances, la Nation fixe comme mission première à l'école de faire partager aux élèves les valeurs de la République. Le service public de l'éducation fait acquiescer à tous les élèves le respect de l'égalité digne des êtres humains, de la liberté de conscience et de la laïcité. Par son organisation et ses méthodes, comme par la formation des maîtres qui y enseignent, il favorise la coopération entre les élèves. Dans l'exercice de leurs fonctions, les personnels mettent en œuvre ces valeurs. »

**198 Une demande accrue.** En effet, écrivent les inspections générales, de plus en plus d'enfants ont besoin d'être écoutés, certains sont en véritable souffrance. Sur 250 000 mineurs bénéficiant, en France, de mesures de protection de l'enfance, certains sont appelés « incasables », les dispositifs scolaires, sociaux, médicaux et judiciaires paraissent dépassés pour eux. Mais, au-delà de ces cas extrêmes, les inspecteurs généraux soulignent que « les personnels passent beaucoup de temps avec des élèves qui ont des problèmes de comportement. Le nombre d'élèves aidés de

différentes manières (sur le plan éducatif, social et sanitaire) augmente, la paupérisation s'accroît dans certains secteurs sans que les fonds sociaux suivent cette évolution. De plus, les élèves et leurs parents ne sont pas toujours "en phase" avec les repères mis en place dans l'établissement et les ignorent ou les contestent violemment en ayant recours aux tribunaux. Entre familles d'élèves décrocheurs et familles consommatrices d'école comme d'un produit commercial, les EPLE doivent accomplir un énorme travail : pour convaincre de partager des valeurs de base de l'école : assiduité, ponctualité, travail, respect des règles qui s'imposent à tous.

**199 Les obstacles qui limitent l'action des établissements.** Toujours selon le rapport des inspections générales, « les EPLE et leurs personnels ont parfois bien des difficultés à accomplir cette mission de transmission et de partage des valeurs dans une société qui, trop souvent, les déconsidère par les exemples qu'elle véhicule ». De plus, notent les inspections générales, des établissements sont parfois submergés par l'ampleur que peuvent prendre les problèmes de vie scolaire. « Les évaluations de l'enseignement dans les académies conduites par les deux inspections générales montrent que l'activité des établissements scolaires dans ce domaine est principalement tournée vers la lutte contre l'absentéisme et l'indiscipline, qui occupent une part croissante du temps d'activité des CPE. Quant à la transmission des valeurs, elle semble reposer davantage sur des outils (réglement intérieur, conseil de la vie lycéenne – CVL, etc.) que sur une véritable stratégie. L'EPLE agit souvent dans l'urgence et de manière curative face au décrochage, au mal-être familial des élèves, aux problèmes de santé. Pourtant, certaines académies connaissent quelques réussites, notamment pour ce qui concerne une meilleure maîtrise des phénomènes d'indiscipline. L'une d'elles l'a intégrée dans les projets d'établissement de manière dynamique : une autre dispose de 60 fiches pratiques dans ce domaine.

Par ailleurs, beaucoup d'EPLE, notamment ceux situés dans des contextes difficiles (y compris parfois en zone rurale ou de "rurbanisation") ne parviennent à prendre la mesure de ces difficultés qu'à travers un investissement marqué – et très prenant – dans la tâche d'éducation : apprentissage du respect de la règle ; prévention des incivilités, de la violence et de conduites à risques, qui nécessitent l'animation de structures telles que les CESC ou le recours éventuel à des dispositifs relais ; toutes formules qui impliquent la mobilisation de divers acteurs de la "communauté éducative", particulièrement des personnels d'éducation, des assistantes sociales, du personnel infirmier, des médecins scolaires, outre le concours d'intervenants extérieurs (police/gendarmerie, PJJ, etc.). Dans certains cas, l'internat apparaît à nouveau comme une formule finalement préférable au maintien de l'enfant dans son milieu familial. »

**200 Une personnalisation renforcée de l'action éducative.** Prenant la mesure de l'insuffisance du traitement de la difficulté scolaire par zone, comme cela a été le cas avec les zones d'éducation prioritaires, la loi d'orientation et



de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 a préconisé une personnalisation de l'aide à l'élève en difficulté, à travers, notamment, les programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) que précise le décret n° 2005-1013 du 24 août 2005 : « À tout moment de la scolarité obligatoire, les compétences indispensables à la fin d'un cycle, le directeur d'école ou le chef d'établissement propose aux parents ou au responsable légal de l'élève de mettre en place un PPRE. » Désormais, autour de chaque élève rencontrant des difficultés scolaires, se constitue une équipe de personnels qui, en lien avec l'élève et ses responsables légaux, propose d'atteindre des objectifs simples en termes de compétences dans les champs disciplinaires, de savoir-être et de savoir-faire en fonction d'un diagnostic établi par l'équipe. La réforme du collège applicable en 2016 approfondit cette démarche en renforçant l'accompagnement individuel pour tous les élèves, avec trois heures hebdomadaires en 6<sup>e</sup> et une heure au moins en 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>. Cet accompagnement individuel pour chaque élève permet l'explicitation des attendus, l'approfondissement, l'entraînement, la construction de l'autonomie.

Dans un cadre différent, mais dans le même esprit, les élèves présentant des comportements incompatibles avec la sérénité des apprentissages bénéficient d'une fiche hebdomadaire de suivi, où, à chaque heure d'enseignement, le professeur note le degré d'atteinte des objectifs comportementaux et qui donne lieu, en fin de journée, à un entretien de bilan entre l'élève et le CPE, les parents signant chaque soir la fiche. La mise en place de cette mesure et sa levée ou sa reconduction donnent lieu également à un entretien entre responsables légaux, CPE et professeur principal.

Si l'on ajoute à ces deux exemples le développement du tutorat, encore renforcé avec les rénovations et réformes au lycée professionnel et au lycée d'enseignement général et technologique, ou encore la mise en place de personnels de vie scolaire référents pour tel ou tel élève, on perçoit nettement que cette individualisation de la démarche est certes propice au travail d'équipe, notamment entre enseignants et personnels de vie scolaire, mais qu'elle est également une incitation permanente pour chacun à quitter une approche exclusivement spécialisée pour envisager l'élève dans sa globalité complexité et travailler en équipe pluridisciplinaire à sa réussite.

## SOUS-SECTION 2

### Les difficultés à surmonter pour concevoir et conduire une action éducative de qualité

**201 Des facteurs aggravants.** « Depuis vingt ans, observent les inspections générales dans leur rapport sur l'EPLE et ses missions (déc. 2006), la

mission d'éducation et de socialisation confiée aux EPLE est devenue plus difficile, pour plusieurs raisons qui ne sont pas sans réjaillir dans la réalité quotidienne des EPLE :

- la situation plus précaire d'un grand nombre d'actifs et la fragilisation de liens familiaux (familles monoparentales, familles en situation précaire ou d'exclusion, situations de garde alternée, enfants éventuellement exposés) ;
- la remise en cause de l'autorité morale et intellectuelle des personnels avec la montée d'attitudes d'incivilité, voire de violence ou, parfois, de délinquance ;
- la recherche d'un nouvel équilibre entre les droits et les devoirs des élèves et ceux des adultes, avec l'entrée du droit dans les établissements (nouveaux droits accordés aux élèves, prise en compte accrue des principes généraux du droit dans les procédures disciplinaires et réécriture des règlements intérieurs, "juridiction") et, parallèlement, la disparition progressive des "mesures d'ordre intérieur" (la jurisprudence montrant en effet que le juge administratif se réserve de plus en plus la possibilité de contester au fond, et plus seulement sur la forme, les sanctions disciplinaires) ;
- la diversité des intervenants dans la vie scolaire, avec des statuts multiples et des personnes dont le profil ne convient pas toujours à l'encadrement des élèves, peut poser, dans certains cas, un vrai souci, au moment même où la société semble compter de plus en plus sur l'EPLE pour assurer une mission d'éducation sans cesse élargie. \*

**202 La question de l'éducation à la citoyenneté en l'absence de stratégie collective au sein de l'établissement.** Dans le même rapport sur l'EPLE et ses missions de décembre 2006, les inspections générales constatent que « la mission d'éducation à la citoyenneté des EPLE est rendue d'autant plus complexe que le poids de l'organisation traditionnelle de l'enseignement secondaire (structuration autour des disciplines et de l'heure de cours) rend pour le moins délicate toute tentative de mise en cohérence des disciplines d'enseignement avec d'autres dispositifs pédagogiques comme l'ECJS par exemple en lycée, et encore plus difficile l'articulation avec les dispositifs de vie scolaire qui ont les mêmes objectifs (CVL notamment). D'une manière générale se pose la question fondamentale, pour la réussite des élèves, de la place de la stratégie éducative dans l'EPLE. Elle concerne le passage d'une pratique individuelle – le professeur, dans sa discipline, dans sa classe ; le CPE chargé des absences et des incivilités – à une pratique plus collective, sous l'autorité d'un chef d'établissement pouvant s'appuyer sur le conseil pédagogique. Enfin, la vie éducative et culturelle est souvent pauvre, ce qui s'explique à la fois par le peu de temps qui lui est imparti, devant le poids des "programmes scolaires" et par les faibles moyens humains et financiers qui lui sont consacrés. »



**Jean-Paul Delahaye : les CPE ont une expertise, une qualification en matière éducative qui est indispensable à tous**

*Par François Jarraud*

.../...

**De multiples fonctions du CPE laquelle vous semble aujourd'hui la plus délicate à exercer ?**

La difficulté première du CPE est de trouver une cohérence éducative dans un établissement scolaire. Parce que cette cohérence éducative s'élabore grâce à la participation de chacun des acteurs de l'établissement, il nous semble que l'animation de la politique éducative est le domaine le plus délicat à gérer par le CPE. D'une part parce que ce domaine est souvent limité à l'animation des élections et autres instances citoyennes. D'autre part, cette mission est délaissée parfois car considérée comme secondaire par rapport à la gestion des absences, à la sécurité et à la discipline.

Le CPE est le garant, parmi d'autres, d'une politique éducative d'établissement explicite qui conforte l'autorité des adultes tout en faisant respecter la personne et la parole de l'élève. Il y a là des équilibres toujours délicats à installer dans les établissements et une cohérence de l'action éducative à favoriser. Les CPE, qualifiés en 2006 par l'inspection générale de « médiateurs-éducateurs », ont une place particulière dans l'établissement qui leur permet d'apporter une contribution déterminante à une continuité éducative formatrice pour les élèves qui nous sont confiés. C'est pourquoi les CPE peuvent favoriser un climat favorable aux apprentissages et donc à la réussite des élèves.

**Quel bilan faites-vous de la note de vie scolaire, introduite au collège en 2006 ? Notamment a-t-elle facilité la collaboration entre CPE et enseignants ? Car si un bon CPE est un véritable trésor pour un enseignant, par exemple pour un professeur principal, les relations CPE professeurs sont parfois très distancées. Que peut-on faire pour les rendre plus étroites ?**

Il existe en effet des établissements dans lesquels les relations entre CPE et enseignants sont, comme vous dites, « distancées ». De par leurs fonctions diverses dans le système, les auteurs du livre sont bien placés pour constater que la tendance générale, sous l'impulsion de chefs d'établissement jouant pleinement leur rôle d'animateur, est plutôt à un travail plus collectif, notamment dans les établissements difficiles dans lesquels, par nécessité, les adultes doivent travailler collectivement et en cohérence.

Par exemple, si les CPE sont partie prenante d'un diagnostic d'établissement ils peuvent enrichir, par leurs propositions, le contrat d'objectifs de leur établissement. On observe, autre exemple, que la présence des CPE dans les conseils pédagogiques est particulièrement utile et donc appréciée de tous. Ainsi encore, chaque fois que la note de vie scolaire a donné

lieu à une réflexion dans les équipes d'établissement et que les personnels en ont fait un levier pour aider les élèves à acquérir les compétences « sociales et civiques », ou encore « l'autonomie et l'initiative », inscrites dans le socle commun de connaissances et de compétences, l'existence de cette note a renforcé la concertation entre les CPE et les enseignants.

Et si, selon votre expression, un bon CPE est un véritable « trésor » pour un enseignant, on peut affirmer que l'inverse est également vrai. D'une certaine façon, un établissement scolaire a la « vie scolaire » qu'il mérite. Le meilleur moyen de renforcer les liens entre CPE et enseignants est que chacun mette ses compétences, au sein de projets communs, au service d'un même objectif : la réussite des élèves.

**Les CPE sont toujours inquiets de leur avenir. Il est vrai que leurs missions sont souvent au croisement de grandes questions scolaires. C'est le cas par exemple du socle commun. Dans cette nouvelle perspective, quelle place vont avoir les CPE ?**

.../...

S'agissant du socle commun, il faut bien entendu veiller à ce que les CPE ne soient pas porteurs exclusifs des compétences 6 et 7 du socle, ce qui serait un formidable contresens. Si leur action peut en effet porter sur différents domaines du socle commun, ils peuvent faciliter par leurs initiatives et leurs propositions la prise en compte de ces compétences par tous les personnels de l'établissement.

**On peut citer aussi la lutte contre la violence scolaire. Quel pourrait être à l'avenir le rôle du CPE face aux "brigades d'intervention" qu'on nous promet et en général d'une vision répressive plus qu'éducatrice ?**

Les personnels de la vie scolaire sont bien évidemment au cœur du dispositif de prévention et de lutte contre les incivilités et la violence. Nous rappelons à cet égard le contenu des huit plans ministériels de lutte contre la violence à l'école mis en place depuis 1990. La succession de ces plans montre à la fois une grande continuité républicaine dans une politique articulant constamment éducation et sanction et, il faut le dire également, même si des progrès ont été accomplis, une insuffisance relative dans les résultats obtenus. Mais ce que l'expérience montre c'est que les établissements qui ont le mieux réussi à maîtriser la violence sont les établissements qui ont pu et su mettre en place un travail collectif au sein des établissements comme avec les partenaires. C'est pourquoi, il va donc de soi que l'action des équipes académiques d'intervention qui vont être créées ne saurait s'envisager autrement qu'en concertation avec les équipes d'établissement, personnels de direction et CPE notamment.

**Un autre enjeu de l'école c'est l'orientation. Quel rôle y jouent aujourd'hui les CPE ?  
Comment pourrait-il évoluer à l'avenir ?**

L'orientation ne peut être qu'une démarche continue, cohérente, collective et concertée. C'est là un domaine où l'action des CPE est concrète, effective, mais souvent méconnue, même d'ailleurs dans des documents officiels où les CPE sont parfois oubliés ! Leur capacité à conduire des entretiens individuels avec les élèves, à dialoguer avec les familles, à nouer des liens avec les différents professionnels concernés est précieuse.

**DOCUMENT 7 : Chacun son rôle, mais en travaillant ensemble**

*Jean-Michel Zakhartchouk, professeur au collège J.-J.-Rousseau, Creil (en ZEP),  
Rédacteur aux Cahiers pédagogiques*

.../...

Et je voudrais dans cette contribution inventorier quelques aspects du travail possible entre enseignants et CPE, en partant d'abord de mon expérience et en m'attachant surtout au niveau collège, bien que l'on puisse probablement transférer un grand nombre de ces propositions au niveau du lycée général ou professionnel.

.../...

*Le CPE doit veiller à la non-ingérence pédagogique aux yeux des élèves (et la faire respecter par les surveillants par exemple)*

Si on veut bâtir une relation de confiance enseignants-CPE, il est bien évident que le CPE ne doit pas se positionner en juge des pratiques pédagogiques. Reste que la marge est étroite parfois entre ce principe de non-ingérence et le respect des règles qui sont au-dessus de la sacro-sainte liberté pédagogique. Le CPE doit-il donner tort à l'élève qui se plaint d'être la victime d'une sanction collective, interdite malgré les déclarations ambiguës du ministre Fillon il y a peu ? Comment réagir si l'élève proteste devant les lignes à copier (c'est plus rare qu'il le fasse, tant ce type de punition reste ancré dans les mœurs, malgré là encore l'interdiction formelle) ? Est-on encore d'ailleurs dans la pédagogie ? Remarquons que le professeur principal est dans la même situation parfois : doit-il désavouer un collègue ? En ce cas, je m'en tire avec une certaine hypocrisie, en déclarant que, tout en ne connaissant pas exactement la situation précise, je condamnais l'idée, très choquante, de sanction collective. Le CPE peut au moins faire de même (mais combien de collègues seraient choqués qu'on puisse émettre l'idée qu'un prof n'a pas forcément raison !).

.../...

Reste que « la vie scolaire » n'a pas à critiquer les méthodes pédagogiques des enseignants, ou à tourner en dérision démagogiquement certains travers, même réels, de

professeurs, car là on viole les codes déontologiques qui doivent régner au sein de l'établissement. Probablement le CPE a-t-il la lourde tâche de bien faire respecter cette idée au quotidien.

*Mais l'enseignant n'a pas le monopole de la pédagogie ; ce qui se passe sur le plan pédagogique concerne aussi la « vie scolaire »*

Une chose est le respect de la neutralité devant les élèves, une autre est, pour le CPE, de se sentir concerné par la pédagogie. Quand certains collègues cesseront-ils d'être courroucés et de s'étrangler d'indignation parce qu'un CPE aura délicatement suggéré que peut-être, si on en croit les récriminations d'élèves, telle évaluation, telle charge de travail peuvent être discutées, qu'on peut envisager d'en discuter ? Le CPE et les surveillants peuvent être des relais d'information de dysfonctionnements qui ne sont parfois que des malentendus. Pourquoi ne pas accepter d'en parler ensuite calmement avec les élèves ? Ce qui sort de la bouche des élèves n'est pas forcément faux, de mauvaise foi, hostile. C'est au contraire un retour intéressant qui peut être l'objet d'un travail de mise au point, et éventuellement de correctifs qui ne sont jamais des défaites lorsque l'enseignant admet qu'ils peuvent être légitimes.

De toute façon, il faut souhaiter un dialogue plus approfondi autour de la pédagogie, notamment à l'occasion des travaux personnels des élèves, nous y reviendrons plus loin.

*Le CPE est partie prenante des équipes pédagogiques. Il peut intervenir dans des projets, dans les heures de vie de classe, etc.*

Le CPE a toute sa place dans le travail pédagogique. Un des lieux privilégiés où il peut intervenir est l'heure de vie de classe et on devrait se donner pour règle qu'il y intervienne au minimum une fois dans l'année, en co-intervention avec le professeur principal. Pourquoi ne pas trouver des occasions diverses de l'impliquer dans des projets ? Par exemple en éducation civique ou en ECJS en lycée, dans la participation à des débats, ou en demandant aux élèves d'aller l'interroger sur son rôle, sur la loi et les règles de vie dans le collège.

J'ai pu animer dans un collège de l'Aisne un travail initié par la CPE visant à faire réécrire le règlement intérieur par les élèves, pas tant sur le plan du contenu que du style : comment rendre accrocheuse cette réécriture, en recourant par exemple à la bande dessinée, au texte narratif, au jeu, etc. et en inscrivant des ateliers d'écriture ou des séquences spécifiques dans certaines classes ou à certaines heures pour des élèves volontaires pour ce faire.

Autour de la sécurité routière, de l'éducation à la santé, bien des initiatives peuvent impliquer le CPE, le mot « éducation » prenant alors tout son sens. On est alors loin du fameux surgé d'antan.

La formation de délégués organisée souvent par le CPE reste trop coupée de la vie de la classe. Il serait bon d'établir des ponts avec par exemple le travail en français (que signifie prendre en compte l'autre quand on s'exprime à l'oral ou à l'écrit, quel niveau de langue faut-il employer, que veut dire « argumenter » de façon mesurée et rationnelle, comment distinguer le particulier et le général ?). Une proposition très simple, pour ce qui concerne l'élection des délégués : instaurer systématiquement l'obligation pour tous les candidats de présenter une « profession de foi » écrite qui est communiquée également au CPE. Dans mon collège, l'élection en sixième se fait avec la participation active du CPE, ce qui me paraît là encore une excellente chose pour solenniser un peu ce moment « civique ».

Pourquoi ne pas aller plus loin et demander à l'occasion à un CPE d'être partie prenante d'un jury de TPE (même sans pouvoir de notation) ou d'itinéraire de découverte ?

.../...

Il s'agit bien de faire en sorte que le CPE puisse participer à la vie de l'établissement autrement que pour faire des remontrances et régler des conflits.

*Mais le CPE a un rôle à part et se situe aussi à l'interface des enseignants et de la direction*

Le CPE, sans doute de plus en plus, est cependant également impliqué dans l'animation de l'établissement, d'un côté plus décisionnel. Dans de nombreux collèges, par exemple, il anime des conseils de classe. Il participe à des réunions régulières de l'équipe de direction. Et n'oublions pas son rôle vis-à-vis des surveillants et assistants d'éducation. Il est en quelque sorte à l'interface de la direction et des personnels, ce qui le rapproche d'ailleurs du documentaliste dans ses nouvelles missions. Ce rôle est parfois délicat à tenir, mais il lui faut l'assumer. Et non recourir à la tentation du Maître Jacques de Molière qui donne tantôt raison aux uns, tantôt aux autres, de manière contradictoire, pour plaire à chacun.

Ici, un CPE met une note rappelant l'importance du respect dû par les élèves aux surveillants, suite à une agression verbale grave envers l'un d'eux. Un enseignant croit bon, de manière hélas anonyme, de rajouter « et envers les enseignants ? », comme si la note du CPE sous-estimait cet impératif qui est une évidence. Logique de « camps » malsaine qui peut vite se profiler. À l'inverse, des surveillants, remis en cause par le CPE de par leur langage trop familier ou leur comportement peu responsable, peuvent chercher la solidarité des professeurs contre le CPE. Tout cela est bien évidemment désastreux et est toujours la marque de concertations insuffisantes, de manque de cohérence sur ce que signifie le respect des règles, qui s'impose à tous.

.../...

*Travaillons ensemble à organiser les divers moments de travail personnel des élèves dans l'établissement*

Le CPE a souvent à organiser les études surveillées, les permanences. Or, il s'agit là d'un point névralgique. Trop souvent, ces études sont des garderies, on le sait bien. Peu de règles y sont mises en place, ou elles sont peu respectées par certains surveillants. Imposer que ce soient des lieux de travail, refuser des familiarités avec les élèves car elles sont un facteur, la plupart du temps, d'une absence de travail pendant les études, veiller à ce que les élèves accomplissent les activités données par les professeurs. En tant que professeur, j'ai été parfois découragé, ayant préparé un travail spécialement pour mes élèves alors que, par exemple, j'étais en sortie avec d'autres, ou absent pour raisons professionnelles ou en réunion, et constatant qu'on n'a pas donné à ceux-ci les documents que j'avais préparés, ou qu'on n'a pas ramassé leur travail, ou qu'ils n'ont pas pu le faire à cause du bruit et de l'agitation qu'il y avait en études, ou que... Cela encourage en plus à ne plus donner ce genre de travail et entraîne le fait qu'alors, les élèves ont plutôt à faire des exercices de Bled, déconnectés de tout intérêt pédagogique.

Il me paraît donc nécessaire de réfléchir, en particulier dans la formation des CPE, sur l'organisation de ces temps d'aide. Les études où l'on fait ses devoirs sont un point-clé pour la réussite scolaire de certains élèves. Si on menait bataille vraiment pour en faire de vrais lieux de travail, pour lutter contre les inégalités du strict travail à la maison, on pourrait gagner. Le CPE, mais pas seul, est évidemment partie prenante.

.../...

*Et bien sûr les CPE doivent comprendre le point de vue des enseignants. Chacun à sa place, chacun son rôle, mais dans un univers qu'on voudrait moins cloisonné et plus collaboratif*

Contrepartie de ce qui précède : le CPE doit aussi savoir comprendre le point de vue des enseignants, leur lassitude devant tel comportement d'élève qui explique des décisions parfois impulsives et peu contrôlées, mais parfois inévitables, le fait qu'ils ont à gérer des groupes-classe, avec avant tout des objectifs d'apprentissages cognitifs, ce qui est très différent du travail du CPE qui est plus centré sur des individus et sur le comportement. Ce que nous disions de la formation des CPE (acquisition de certains savoirs notamment en matière de psychologie, de savoir-faire dans la gestion des cas individuels, meilleure connaissance du droit) peut conduire à la limite à de la suffisance (« on sait mieux que les enseignants ce qu'il convient de faire »), alors que le but des formations doit être bien plutôt de conduire vers des analyses de situations complexes, d'où n'émergent que rarement des solutions simples.

On a toujours du mal à distinguer le fait de travailler ensemble et celui de garder sa place respective. Les deux sont possibles, à l'image du travail interdisciplinaire ou de la collaboration entre personnels de l'établissement et parents. Il s'agit bien d'aller vers plus de

travail commun, sur le plan professionnel, chacun tenant son rôle, mais un rôle qui n'est pas conçu de manière restrictive, et protégé par de solides cloisons.

On ne s'étonnera pas de voir en conclusion un vif partisan de l'éducation nouvelle et d'une école qui ne met pas un mur épais entre instruire et éduquer, prôner ainsi le travail d'équipe et la coopération.

## **DOCUMENT 8** : Rôle et Objectifs du CPE dans l'évaluation des élèves

**Laurent Belin**

Le rôle du conseiller principal d'éducation dans l'évaluation est un sujet qui relève davantage de l'interrogation que de la certitude. D'abord par sa diversité, le rôle du conseiller principal d'éducation ne se réduit pas au champ de l'évaluation des élèves. Cependant, le décret n° 89-730 du 11 octobre 1989 fait entrer les conseillers d'éducation dans l'évaluation des élèves à côté des personnels enseignants. Faire une place aux conseillers principaux d'éducation dans l'évaluation des élèves, permet d'interroger le concept d'évaluation.

.../...

### **L'évaluation : un sujet à entrées multiples**

Que signifie évaluer ? Il est difficile de vouloir enfermer l'évaluation dans une définition " exacte ". Pourtant, il faut bien essayer de dire de quoi on parle et tenter de classer les différents champs de l'évaluation dans les métiers de l'éducation. Notre premier travail va être de répertorier une approche plurielle du mot et de la chose, afin de découvrir ce que peut cacher ce concept.

Qu'est-ce qu'évaluer ? Et que peut-on évaluer ? L'acte d'évaluer peut porter sur des savoirs, des savoir-faire, des compétences, des productions, des travaux, des résultats...

.../...

L'évaluation pédagogique, quant à elle, est une évaluation fine, portant sur les acquis et les compétences des élèves, qui n'est pas aisément comparable dans le temps, mais qui est un outil dont doivent se saisir les enseignants pour orienter leur action. Il s'agit ici de dépasser la simple notation de la copie. L'évaluation pédagogique est depuis 1989 une orientation officielle. On veut à travers elle, aider les élèves à apprendre. Cependant, en regardant les outils mis en place pour atteindre ces objectifs, on constate d'un côté qu'il y a un discours officiel et de l'autre des moyens qui semblent limités.

.../...

Les limites des études ne permettent pas d'étudier l'évaluation des élèves dans le quotidien de la vie scolaire. Il semble que nous en restions à une mise en avant des notes dans le

registre de l'évaluation pédagogique, comme en témoignent les tests d'évaluation en seconde qui entraînent rarement un véritable suivi personnalisé des élèves. Mais alors, par quoi remplacer les notes ? Il semble que ce ne soit pas dans cette perspective qu'il faut aborder le problème. Il est important de réfléchir à un processus de formation, et donc d'aide à l'élève. A l'intérieur de ce processus, il sera certainement intéressant d'utiliser des moments d'évaluation autour de la notation. Cependant, notre démarche devra dépasser cela par des tentatives de remédiation, c'est-à-dire en abordant les problèmes sous des angles différents.

### Le positionnement officiel du conseiller principal d'éducation et les limites de son action par rapport à l'évaluation

.../...

Cependant, la réalité du terrain amène le conseiller principal d'éducation à avoir pour première tâche le contrôle de la fréquentation scolaire, c'est-à-dire le traitement des absences et celui des retards. La recherche des causes de l'absentéisme puis des solutions pour y remédier constituent le B.A.-BA de l'aide personnalisée que le conseiller principal d'éducation apporte à l'élève. Ensuite, le conseiller d'éducation s'attache au soutien pédagogique. Dans cette dimension, il travaille au côté des enseignants. Cependant, on constate au quotidien que la collaboration avec les enseignants, dans le suivi des élèves, ne va pas de soi. Et lorsqu'on constate que C.P.E. et enseignants collaborent au suivi de l'élève, il s'agit essentiellement d'échanger des informations sur les élèves.

Le conseiller principal d'éducation doit donc, face à la réalité du terrain, répondre à un certain nombre de tâches administratives et réfléchir à développer les relations avec les autres acteurs puisque celles-ci ne vont pas de soi. Malgré l'accent mis dans les textes sur l'évaluation par les C.P.E., on constate dans la réalité que peu de choses sont mises en place, si ce n'est le contrôle des absences. Ceci n'est alors certainement pas sans conséquence pour permettre aux acteurs de communiquer.

### Problématisation

Comment définir notre rôle en matière d'évaluation ? Il n'est pas rare d'explicitier la fonction de conseiller principal d'éducation en termes de tâches, mais ne faudrait-il pas s'arrêter sur les responsabilités du conseiller d'éducation ? Depuis le décret du 11 octobre 1989, nous sommes associés aux personnels enseignants pour assurer le suivi individuel des élèves et procéder à leur évaluation. Même si aucun texte ne nous a jamais refusé d'être des pédagogues, le décret de 1989 nous fait officiellement " entrer en pédagogie " pour reprendre une formule de C. Care.

Dans quelle mesure le conseiller principal d'éducation " pédagogue " peut-il procéder à l'évaluation des élèves ? Comment au côté des enseignants, peut-on évaluer les élèves, alors que nous ne disposons d'aucune possibilité de notation chiffrée, contrairement à nos collègues professeurs ? Le conseiller principal d'éducation posséderait-il d'autres critères pour évaluer les élèves ? Sans doute, puisque malgré le fait de ne pas recourir à la notation, le décret de 1989 nous fait bel et bien entrer dans l'évaluation des élèves.

### La démarche du conseiller principal d'éducation en matière d'évaluation

La prise de décisions concernant un apprentissage individuel suppose des informations sur l'environnement des élèves, c'est-à-dire sur l'ensemble des conditions (sociales, psychologiques...) dans lesquelles se trouve l'élève. Ainsi notre démarche, en tant qu'éducateur, va être de se fixer comme premier objectif, de repérer d'éventuels problèmes. Le conseiller d'éducation aura donc bien ici une fonction de repérage qui lui permettra d'appréhender la première étape de l'évaluation que C. Hadji (1989) appelle " l'évaluation diagnostique ".

Pour qu'une évaluation aide véritablement l'élève à apprendre, il faut qu'elle participe à la construction de son autonomie. Il est essentiel que chaque élève soit partie prenante dans l'acte d'apprendre et donc indispensable qu'il comprenne pourquoi il fait un travail. Ceci va alors nécessiter une première prise de contact avec l'élève pour améliorer les informations dont on peut disposer. Le conseiller d'éducation va alors ici jouer un rôle essentiel. En reprenant la réflexion de C. Delorme (1992) qui met l'accent sur " la prise d'informations " indispensable à toute " évaluation pédagogique ", nous dirons volontiers que l'on doit travailler à améliorer cette " prise d'information " sur la position de l'élève. Il ne suffit pas de dire à un élève qu'il a des lacunes, ou encore qu'il est d'un niveau faible, (il le sait certainement), mais il est sans doute plus utile de mieux identifier ses difficultés scolaires et extrascolaires, d'en discuter avec lui de manière à envisager des situations de remédiations, accessibles et adaptées.

.../...

En conclusion, on peut donc dire que pour mieux évaluer les élèves pendant leur apprentissage, le conseiller d'éducation joue un rôle de prise d'informations autour d'une phase de diagnostic. Ceci va alors permettre de mieux savoir où l'élève en est et où il peut aller. Il s'agit ensuite de mettre en place une évaluation formative qui permette à l'élève de devenir acteur de son avenir, de son projet. Toutefois, cette démarche n'est pas un tout et l'évaluation normative a encore toute sa place à l'Ecole.

.../...

### Les acteurs de la communauté éducative dans une démarche évaluative

Nous pouvons dire maintenant que le conseiller d'éducation doit veiller à s'impliquer dans l'évaluation des élèves, car les choses ne vont pas de soi et pourtant le C.P.E. y a bien toute sa place. Il joue un rôle essentiel concernant la communication formelle et informelle à l'intérieur des établissements scolaires, mais également dans le domaine extrascolaire. Ainsi le conseiller d'éducation va être une source d'informations qui pourra être utile dans la mise en place de l'évaluation des élèves. Toutes ces informations servent aux adultes de la communauté scolaire mais aussi aux élèves et plus particulièrement aux élèves en difficulté. Finalement, on peut dire que pour mettre en place un suivi et une évaluation efficace des élèves, les conseillers d'éducation doivent faire valoir à la communauté éducative les avantages que chacun peut tirer de sa présence dans ce domaine particulier. Même si les enseignants restent sans aucun doute possible les détenteurs de la compétence de l'évaluation dans la discipline qu'ils enseignent, le choix des remédiations et les propositions de formes de soutien complémentaires, les conseillers d'éducation doivent s'inscrire dans l'évaluation des élèves par leur regard à détecter les convergences et les divergences dans l'évolution du travail, des acquisitions et des résultats matérialisés dans l'ensemble des matières.

On rejoint ici l'idée que ceci peut s'appuyer sur la mise en place d'une relation privilégiée ou à privilégier entre le professeur principal et le C.P.E. On est ici face à un va-et-vient de l'information qui ne peut être efficace que s'il y a communication entre tous les membres de la communauté éducative.

### **Référence électronique**

Laurent Belin, « Rôle et Objectifs du CPE dans l'évaluation des élèves », *Éduquer*[En ligne], 15 | 2007, mis en ligne le 16 octobre 2008, consulté le 10 août 2016. URL : <http://rechercheseducations.revues.org/247>

### 3.3.2 Eléments de correction fournis aux membres du jury :

#### Note de synthèse.

**Indication générale au jury sur la note de synthèse :** Tous les éléments de cette note de synthèse devront obligatoirement prendre la forme de paragraphes rédigés. Le plan avec des titres aux parties et sous-parties devra être clairement apparent.

**Attention : aucune référence extérieure au dossier ne doit apparaître dans la note de synthèse. La partie propositionnelle qui suit la note de synthèse, se distingue clairement comme un travail à part, elle fait l'objet d'un barème spécifique.**

#### Introduction :

Contexte : Le débat récurrent en France car c'est une spécificité française que d'avoir personnifié les missions éducatives dans la fonction de CPE et donné la liberté pédagogique aux enseignants. Cette spécificité montre aussi tout l'enjeu de l'articulation entre pédagogie et éducation et leur nécessaire cohérence. Si notre ministère s'intitule « Ministère de l'Education Nationale » depuis 1932 et que le terme ne fait pas débat, la pratique montre qu'il n'en est pas de même dans les établissements et questionne fortement la place du Conseiller Principal **d'Education** dans le domaine pédagogique.

#### Problématique :

Elle peut s'articuler de différentes manières :

- Comment favoriser la cohérence entre l'action éducative et l'action pédagogique quand les acteurs, notamment enseignants et personnels d'éducation, semblent avoir des rôles dissociés ?
- Comment l'action éducative peut imprégner l'action pédagogique des enseignants alors que ceux-ci se réclament de leur liberté pédagogique ?

#### Le corpus de textes :

Il se compose de textes officiels à visée prescriptive (documents 1, 2 et 3) et réflexive (rapport IGEN document 4), d'une interview et d'un extrait d'ouvrage sur la fonction de CPE (documents 5 et 6) et de réflexions d'acteurs de terrain sur le sujet (documents 7 et 8).

### Exemple de plan proposé :

- I) Education et Pédagogie : deux paramètres fondamentaux
  - a. des notions évolutives
  - b. qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent
  - c. mais dont l'articulation commune rencontre des résistances
  
- II) La question pédagogique : un réel enjeu pour la vie scolaire
  - a. une véritable volonté institutionnelle pour le « travailler ensemble »
  - b. les bénéfices éducatifs d'une implication en pédagogie du CPE
  - c. de multiples espaces d'investissement

### **I) Education et Pédagogie : deux paramètres fondamentaux**

#### a) Des notions évolutives

La question n'est pas nouvelle, dès 1972 il est question de « crise du rapport pédagogique » (doc 4). Le rapport d'alors parle d'éducation en tant que « formation globale des élèves », éduquer c'est « former les esprits », c'est-à-dire aider les élèves à « grandir et devenir indépendants », « apporter aux élèves la stabilité et la sécurité qui leur est nécessaire pour grandir et se former », acte qui est distingué du fait « d'instruire » propre aux enseignants. L'acte pédagogique était conçu comme un « sacerdoce culturel » avant de répondre aux besoins des élèves (doc 4), ce qui l'éloigne de l'acte éducatif. Si la fonction enseignante est alors aussi considérée comme une fonction éducative, cette fonction n'a pas de finalité propre si ce n'est dans l'optique de « pacifier la classe pour pouvoir y installer son enseignement ».

Au cours des années « l'importance accrue de la mission d'éducation et de socialisation » (doc 5) a obligé à repenser les notions d'éducation et de pédagogie. Déjà le rapport Legrand prônait la « pédagogie différenciée » (doc 4), ce qui suppose une connaissance plus fine de l'élève. L'éducatif pesant de plus en plus, le rôle social et éducatif de l'école pèse souvent autant désormais, en poids relatif, que sa fonction première d'enseignement et de transmission des connaissances » (doc 5), ce qui implique de repenser ces notions ainsi que le rôle des enseignants et des équipes éducatives. Il s'agit par la suite de « prendre en charge les élèves tels qu'ils sont » (doc 4), ce qui veut dire aussi une cohérence globale et donc que la responsabilité éducative soit assumée collectivement (doc 4). Les missions éducatives s'élargissent, il ne s'agit plus d'éduquer pour installer son enseignement,

l'éducation recouvre de multiples facettes de l'apprentissage du respect et de la règle au partage des valeurs de la République (doc 5). Même l'évaluation, acte pédagogique par excellence, ne peut plus se départir de l'aspect éducatif (doc 8).

b) Qui se complètent plus qu'elles ne s'opposent

Face à ce constat les différents rapports soulignent l'importance « des coordinations entre enseignants nécessaires aux conditions de travail des élèves » pour construire une « cohérence globale en lieu et place d'un enseignement en miette » (doc 4). La mission d'éducation n'est pas dissociable de la mission d'enseignement, cela « ne fait de doute pour personne » souligne l'Inspection Générale (doc 5).

Pour la réussite des élèves, la place de la stratégie éducative de l'EPLÉ devient fondamentale (doc 5), « elle concerne le passage d'une pratique individuelle – le professeur, dans sa discipline, dans sa classe ; le CPE chargé des absences et des incivilités – à une pratique plus collective » (doc 5). Il faut « renforcer le lien entre instruction et éducation à chaque moment de la vie de l'établissement » (doc 5). « Seule une mobilisation collective explicite peut être efficace » (doc 5), car la « cohérence éducative s'élabore grâce à la participation de chacun des acteurs de l'établissement » comme le précise Jean-Paul Delahaye (doc 6).

Jean-Michel Zakhartchouk le confirme, entre enseignants et CPE on peut avoir du mal à distinguer « le fait de travailler ensemble et celui de garder sa place respective » mais « les deux sont possibles ». (doc 7). Il s'agit bien d'aller vers plus de travail commun. Et ce même dans l'évaluation dans laquelle l'action éducative met l'accent « sur la prise d'information indispensable à toute évaluation pédagogique » (doc 8).

c) Mais dont l'articulation commune rencontre des résistances

Comme le souligne Laurent Belin (doc 8), « on constate au quotidien que la collaboration avec les enseignants, dans le suivi des élèves, ne va pas de soi ». Il est certain que la mission d'éducation est d'autant plus complexe « que le poids de l'organisation traditionnelle de l'enseignement secondaire (structuration autour des disciplines et de l'heure de cours) rend pour le moins délicate toute tentative de mise en cohérence des disciplines d'enseignement avec d'autres dispositifs pédagogiques » (doc 5).

De plus l'animation éducative est parfois délaissée par les CPE « car considérée comme secondaire par rapport à la gestion des absences, à la sécurité et à la discipline » (doc 6). Comme l'indique Jean-Michel Zakhartchouk, il n'est pas toujours facile non plus pour eux de faire des remarques à leurs collègues enseignants (doc 7). Une logique de camps

« malsaine » peut vite se profiler. S'il est évident que le CPE n'a pas à se positionner en juge des pratiques pédagogiques, avec les surveillants il peut être le relais d'informations de dysfonctionnement qui ne sont parfois que des malentendus.

Si la vie scolaire n'a pas à critiquer les méthodes pédagogiques des enseignants ou à tourner en dérision certains travers, même réels, de professeurs, ce qui nuit évidemment au travail commun, à la cohérence d'ensemble, quand certains enseignants « cesseront-ils d'être courroucés et de s'étrangler d'indignation parce qu'un CPE aura délicatement suggéré que peut-être, si on en croit les récriminations d'élèves, telle évaluation, telle charge de travail peuvent être discutées, qu'on peut envisager d'en discuter ? » (doc 7).

## **II) La question pédagogique : un réel enjeu pour la vie scolaire**

### a) Une véritable volonté institutionnelle pour le « travailler ensemble »

Il faut tout d'abord souligner à quel point, malgré les résistances, l'institution impulse depuis plusieurs années et de manière encore plus affirmée par les derniers textes, la volonté de mettre en cohérence les politiques pédagogiques et éducatives. La circulaire de rentrée 2016 (doc 1) l'indique d'ailleurs très clairement : « nous devons concilier des enjeux qui ont parfois été perçus comme contradictoire : connaissances et compétences ; culture personnelle et insertion professionnelle ; acquisition des fondamentaux et projets collectifs. C'est le sens profond des évolutions structurelles et pédagogiques qui ont été engagées ».

Déjà en 2005, la mise en place des PPRE (doc 5) demandait clairement qu'autour de chaque élève rencontrant des difficultés scolaires se constitue une équipe de personnels comprenant des enseignants et des personnels éducatifs. Par la suite, la mise en place du tutorat lors de la réforme du lycée fut non seulement propice au travail d'équipe (doc 5) mais elle fut également une incitation permanente pour chacun à quitter une approche exclusivement spécialisée pour envisager l'élève dans sa globale complexité et travailler en équipe pluridisciplinaire à sa réussite.

La démarche s'est très nettement accentuée avec la publication du référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation (doc 2). 14 compétences communes aux professeurs et personnels d'éducation y sont détaillées pour y affirmer que « tous les personnels concourent à des objectifs communs ». On retrouve parmi ces compétences communes certaines à visées éducatives (faire partager les valeurs de la République, agir en éducateur responsable, contribuer à l'action de la communauté éducative...) et d'autres à dominante pédagogique (connaître les élèves et les processus d'apprentissage, adapter son enseignement et son action éducative à la diversité des élèves, participer à la construction du parcours des élèves sur les plans pédagogiques et éducatifs,

collaborer à la définition des objectifs et à leur évaluation, compléter et actualiser ses connaissances scientifiques, didactiques et pédagogiques...).

Ces compétences communes trouvent naturellement leur expression, suite à la réforme du collège, dans la mise en œuvre des quatre parcours éducatifs mais aussi dans l'évaluation du socle commun, du nouveau DNB (notamment avec la nouvelle épreuve orale) et du livret de la scolarité obligatoire (doc 1). Parmi les compétences spécifiques demandées aux CPE (doc 2), certaines sont clairement à visée pédagogique. Ils doivent par exemple « contribuer à l'enseignement moral et civique » (mis en œuvre à la rentrée 2015) ou encore « coopérer avec les professeurs pour élaborer des situations d'apprentissage en vue de développer et d'évaluer les compétences visées (socle commun de connaissances, de compétences et de culture, référentiels professionnels, etc), et bien évidemment participer au conseil pédagogique.

Dans le même esprit, le référentiel national des internats (doc 4) demande la mise en œuvre d'un projet pédagogique et éducatif qui doit être « riche pour la réussite scolaire et éducative ». Par la mise en place de ce projet, l'internat, domaine pourtant souvent réservé à la vie scolaire, est très nettement appelé à s'ouvrir à l'action collective et pédagogique dans tous les domaines : maîtrise de la langue française, politique artistique et culturelle, éducation aux médias, promotion des vocations scientifiques et technologiques, de l'éducation physique et sportive...

#### b) Les bénéfices éducatifs d'une implication en pédagogie du CPE

Il est très clair qu'il ne s'agit pas pour les CPE de s'investir en pédagogie pour simplement répondre à une volonté institutionnelle mais bien parce que les bénéfices éducatifs de leur investissement en pédagogie sont réels et nombreux. Rappelons avec Jean-Paul Delahaye (doc 6) que l'expérience montre que « les établissements qui ont le mieux réussi à maîtriser la violence sont les établissements qui ont pu et su mettre en place un travail collectif au sein des établissements comme avec les partenaires ». Or « les CPE ont une place particulière dans l'établissement qui leur permet d'apporter une contribution déterminante à une continuité éducative formatrice pour les élèves ». On comprend alors le danger de la pratique de « sous-traitance éducative » animée par des intervenants extérieurs (doc 5) qui n'est en rien préparée puis exploitée dans les heures d'enseignement ou en vie de classe. La collaboration étroite du service vie scolaire piloté solidement par un CPE ou une équipe de CPE avec les professeurs principaux et documentalistes revêt donc une importance stratégique (doc 5).

Il s'agit bien de faire en sorte que le CPE puisse participer à la vie de l'établissement autrement que pour faire des remontrances et régler des conflits (doc7). Si les CPE sont

partie prenante d'un diagnostic d'établissement, ils peuvent enrichir par leurs propositions le contrat d'objectifs de leur établissement (doc 6). Ils peuvent faciliter par leurs initiatives et leurs propositions la prise en compte des compétences du socle commun par tous les personnels de l'établissement (doc 6). Faire une place aux CPE dans l'évaluation des élèves permet d'interroger le concept d'évaluation (doc 8). Pour mieux évaluer l'élève le CPE peut ainsi jouer un rôle de prise d'informations autour d'une phase de diagnostic. En mettant ainsi ses compétences avec celles des enseignants au sein de projets communs au service de la réussite des élèves, le CPE renforce ses liens avec les équipes pédagogiques et favorise un climat favorable aux apprentissages et donc à la réussite des élèves (doc 6).

Le CPE a ainsi toute sa place dans le travail pédagogique (doc 7). Son implication en heure de vie classe, dans les élections des délégués ou dans les projets éducatifs donne au mot « éducation » tout son sens. Ce travail en classe auprès des élèves lui permet de mieux comprendre le point de vue des enseignants qui gère des groupes classes (doc 7). De plus, il enrichit aussi son travail auprès des familles par une meilleure connaissance des élèves. Son investissement dans l'accompagnement à l'orientation est précieux (doc 6). C'est aussi un point d'appui important pour les CPE qui président parfois les conseils de classe (doc 7). Par la réflexion qu'il peut apporter sur la prise en charge des élèves, particulièrement lors des études en collège, le CPE peut lui donner un véritable intérêt pédagogique. Des études où l'on fait ses devoirs sont un point-clé pour la réussite de certains élèves (doc 7). Tous ces éléments contribuent à légitimer l'action du CPE dans tous ses domaines de compétences.

### c) De multiples espaces d'investissement

Fort de ce constat, de multiples possibilités s'offrent aux CPE pour s'investir en pédagogie. Tout d'abord dans le cadre réglementaire des cours. Comme nous l'avons déjà souligné, sa contribution à l'EMC fait partie de ses compétences (doc 2). Il a aussi toute sa place avec les enseignants dans la mise en œuvre avec la réforme du collège des quatre parcours éducatifs et notamment du parcours citoyen et du parcours avenir ainsi que du parcours santé (doc 1). Par là même il peut participer aux enseignements interdisciplinaires ou intervenir pendant l'accompagnement personnalisé en plus de l'heure de vie de classe. Il prend part à l'évaluation du socle commun, du livret scolaire, de la nouvelle épreuve orale du DNB portant sur un des projets menés par le candidat dans le cadre des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 ou de l'un des parcours éducatifs (doc 1). Il participe à l'Education aux Médias et à l'Information.

Ensuite, son implication dans les différentes instances de l'établissement lui assurent un rôle de relais d'information mais surtout de force de proposition dans de nombreux domaines tant éducatifs que pédagogiques : au sein du conseil pédagogique, des conseils inter-cycles, du CVL, du CVC, du CESC, du CHS, du GPDS (doc 1). Des actions peuvent être menées sur les temps de pause du déjeuner, comme cet exemple de travail de réécriture du RI dans un atelier écriture (doc 7). Les temps d'étude ou le tutorat sont autant de possibles pour impliquer la vie scolaire dans le domaine pédagogique (doc 5 et 7).

Enfin, une véritable réflexion sur la prise en charge des élèves à l'internat lui est proposée. La mise en place d'un projet pédagogique et éducatif de l'internat offre matière à de multiples actions pédagogiques en lien avec les enseignants et toute la communauté éducative (doc 4). L'utilisation des espaces de ressources documentaires et d'information, l'usage des services numériques, l'accompagnement en étude en lien avec le travail demandé par les professeurs, des actions dans les domaines artistiques, culturels, scientifiques, sportifs... De multiples partenariats, particulièrement avec les enseignants, sont à envisager.

### **Conclusion :**

Si la question de l'articulation entre les domaines éducatifs et pédagogiques a pu faire débat, et rencontre parfois encore des résistances, la nécessité de leur cohérence ne fait plus de doute. La question n'est plus pour les CPE de savoir s'ils doivent s'investir en pédagogie mais bien comment ils doivent se saisir des opportunités qui leurs sont offertes en ce sens. Les dernières réformes mises en œuvre leur ouvrent tout un champ de possibles pour mener des actions pédagogiques dont les retombées dans le domaine éducatif sont nombreuses. A eux de savoir s'en saisir afin de conforter leur rôle déterminant au sein des EPLE. De nouvelles perspectives leur sont proposées, il leur revient maintenant de participer pleinement à cette évolution ambitieuse de leur métier.

### **3.4 Observations des correcteurs :**

#### **Observations sur la forme :**

On rappellera pour partie les conseils et remarques de la session précédente.

L'épreuve de note de synthèse suppose tout d'abord que l'on maîtrise la méthodologie spécifique de l'exercice. Force est de constater que cette méthodologie n'est pas toujours maîtrisée ou alors très partiellement :

- Le corpus des documents n'est pas toujours présenté, trop de copies ne font pas référence aux textes du dossier ;
- Les documents sont peu exploités ou « paraphrasés » ;
- La structuration est souvent insuffisante avec un plan peu lisible ;
- De nombreuses copies ne présentent pas de problématique dans l'introduction et peu d'éléments contextuels ;
- La conclusion est fréquemment négligée, très réduite voire absente ;
- La partie propositionnelle est souvent trop succincte, superficielle et se résume à un catalogue d'actions sans hiérarchie ni structuration.

Dans l'ensemble, le soin apporté aux copies n'est pas suffisant : il est utile de rappeler que la qualité de l'orthographe, le style et la syntaxe, comme le soin apporté à la calligraphie et à la présentation ne sont pas optionnels et concourent à la réussite de cette épreuve

#### **Observation sur le fond :**

L'exercice de la note de synthèse requiert une parfaite gestion du temps qui suppose d'abord une lecture rapide et efficace des documents proposés de manière à les qualifier et à définir la problématique qui va être le fil rouge de la note.

Pour partie ces documents sont connus des candidats et ainsi devraient permettre de lire les documents de façon différenciée : en mode « mineur » si on les connaît en mode « majeur » si on les découvre. La culture professionnelle du candidat est donc fondamentale si l'on veut pouvoir respecter les contraintes temporelles de l'exercice.

De la lecture et de la compréhension des documents dépend la qualité de la proposition du candidat. Les textes doivent, sans être paraphrasés, alimenter, nourrir de contenu de la note et être complétés – pour la partie propositionnelle - de points de vue personnels étayés et si besoin illustrés par l'exercice professionnel. Pour la note de synthèse on devra s'abstenir impérativement de points de vue personnels.

Pour cette session, peu de copies ont identifié l'enjeu de l'entrée pédagogique pour les personnels d'éducation et la nécessaire articulation du pédagogique et de l'éducatif donc l'absolue nécessité du « travailler ensemble ».

Pour les candidats qui ont le mieux réussi, l'analyse et la réflexion sont étayés par la référence aux documents, les contenus sont problématisés et s'enchaînent dans une logique organisée qui témoigne d'une bonne structuration de la pensée.

Pour les autres, généralement, la problématique étant relativement mal posée et la compréhension des textes peu assurée, la note manque de structure et de force. On trouve surtout une redite des textes qui n'est en rien une note de synthèse.

La partie propositionnelle souffre parfois d'un manque de vision globale qui permettrait d'inscrire les actions proposées dans une politique d'établissement et montrerait l'implication des acteurs (enseignants et personnels d'éducation) dans les multiples dispositifs et/ou espaces possibles. Faute d'une vision globale, les candidats les moins préparés limitent leur proposition à un catalogue d'actions plus ou moins pertinentes.

Sans doute par manque d'audace, les candidats ont fait preuve d'assez peu d'esprit critique et ce, en dépit du sujet qui demandait d'envisager les pratiques à mettre en place afin de rapprocher la pédagogie de l'éducatif et réciproquement.

Quelques rares copies montrent un manque manifeste de connaissance du système éducatif ou des propositions totalement hors sujet.

### **Conseils aux candidats :**

- L'exercice de la note de synthèse nécessite de la préparation car il constitue un véritable effort dans la maîtrise de la technique.
- Il suppose donc appropriation de connaissances et construction de compétences méthodologiques, réglementaires, universitaires et professionnelle ET entraînement à l'épreuve...
- Il est indispensable de prendre en compte la totalité des documents proposés, de les qualifier, de les analyser pour en faire émerger une problématique.
- Le candidat doit bien lire le sujet afin de cerner au mieux la question et formuler une problématique simple, en lien avec le thème de la note de synthèse et à laquelle il est en mesure de répondre.
- Un temps de relecture doit être consacré à la fin de l'épreuve afin d'éviter les fautes d'orthographe et de grammaire encore trop nombreuses.

## 4. Les épreuves d'admission

### 4.1 Définition des épreuves :

Les deux épreuves orales d'admission sont **composées d'une présentation suivie d'un entretien avec le jury qui permet de mesurer la capacité du candidat à s'exprimer avec clarté et précision ainsi que sa maîtrise scientifique et sa réflexion** relativement aux champs cognitifs concernés. Les entretiens permettent aussi d'évaluer, notamment à partir des réponses aux questions et aux situations proposées par le jury, la **capacité du candidat à tenir compte du contexte des acquis, des besoins et des attentes des élèves.**

### Épreuve d'entretien sur dossier

- **Durée de la préparation : 1 heure 30**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 20 minutes, entretien : 40 minutes)**
- **Coefficient 4**

L'épreuve prend appui sur un **dossier de cinq pages maximum, composé d'un ou plusieurs documents remis par le jury et traitant d'une problématique éducative** que le candidat devra approfondir par une recherche personnelle pour laquelle il dispose d'un ordinateur connecté à l'internet.

Le candidat développe les éléments constitutifs de la problématique. Cette partie de l'épreuve est suivie d'un **entretien avec le jury qui prend notamment appui sur l'exposé du candidat et s'élargit pour aborder des situations professionnelles** et éducatives diversifiées.

L'épreuve permet au candidat d'**exposer les éléments de sa réflexion personnelle et d'évaluer son aptitude au dialogue et au recul critique.** Elle évalue en outre la capacité du candidat à se mettre en situation dans la diversité des conditions d'exercice du métier, à connaître de façon réfléchie son contexte institutionnel, dans ses différentes dimensions (classe, vie scolaire, équipe éducative, établissement, institution scolaire, société) et les valeurs qui le portent, dont celles de la République.

### Épreuve de mise en situation professionnelle

- **Durée de la préparation : 30 minutes**
- **Durée de l'épreuve : 1 heure (exposé : 10 minutes ; entretien : 50 minutes)**
- **Coefficient 4**

L'épreuve prend appui sur un **dossier dactylographié de dix pages au plus annexes incluses élaboré par le candidat**, par exemple à partir de ses travaux de recherche. Le dossier porte sur une **situation professionnelle pouvant être rencontrée par un conseiller principal d'éducation**. Il est transmis au jury par voie électronique au moins quinze jours avant le début des épreuves d'admission.

L'épreuve comporte un **exposé du candidat, élaboré à partir d'une question, posée par le jury, portant sur le dossier**. Elle est suivie d'un entretien.

Cette épreuve est destinée à **évaluer la capacité du candidat à construire une situation** mettant en jeu, notamment, l'éducation d'un ou plusieurs élèves, d'une classe, d'un niveau, etc., et à en dégager une ou plusieurs problématiques. L'exposé, élaboré à partir de la question posée par le jury, amène le candidat à formuler une ou plusieurs analyses, des hypothèses et à proposer des modalités d'action pertinentes, en lien avec des éléments issus de la recherche.

Elle permet d'**évaluer son aptitude à conseiller le chef d'établissement et la communauté scolaire** dans la mise en place de la politique éducative de l'établissement.

Elle permet d'évaluer également sa capacité à se situer dans un collectif professionnel et sa connaissance des liens entre la vie scolaire et la réussite des élèves.

Elle vise en outre à apprécier, au travers notamment de ses réponses, la **connaissance que le candidat possède** des missions des acteurs de l'établissement en général et de la vie scolaire en particulier.

Le jury appréciera l'**aptitude du candidat à argumenter et à soutenir les propositions qu'il formule**, et son aptitude à mobiliser à des fins professionnelles des aspects relevant de la recherche.

#### **4.2 Epreuve d'entretien sur dossier : les sujets**

**Thèmes proposés cette année aux candidats après tirage au sort** (effectué chaque matin par le benjamin de la première série de candidats).

- Rôle du CPE dans la continuité pédagogique et éducative de l'école au collège
- La place du CPE dans l'inclusion des élèves à besoins éducatifs particuliers
- Mixité sociale et réussite scolaire

- Les parcours éducatifs
- Engagement, vie de l'élève, socle commun
- CPE, harcèlement et climat scolaire
- Vers un rapprochement de la vie scolaire et des CDI
- Education et valeurs de la République

<b>3 exemples de dossiers proposés aux candidats</b>
--

<b>ROLE DU CPE DANS LA CONTINUITE PEDAGOGIQUE ET EDUCATIVE DE L'ECOLE AU COLLEGE</b>
--

➤ Composition du dossier

Document 1 : Extraits du Rapport annuel 2014 des Inspections générales IGEN / IGAENR - Les transitions entre les ordres d'enseignement au sein du système éducatif - Chapitre 2 : La transition entre l'école et le collège – Vers une approche globale de la continuité, page 41.

pages 1 et 2 / 4

Document n°2 : Fiches repères pour la mise en œuvre du conseil école-collège, pages 13 à 15 - Ministère de l'éducation nationale (DGESCO-IGEN), juin 2014.

pages 2 et 3 / 4

Document n°3 : Extraits issus du site web national collaboratif dédié au Climat scolaire : Fiche de référence « Interagir en contexte, le lien avec les partenaires » - Climat scolaire – Agir – Pratiques partenariales - Publié le 04 octobre 2013 – DGESCO, CNDP page 4 / 4

**Document 1** : Extraits du Rapport annuel 2014 des Inspections générales IGEN / IGAENR - Les transitions entre les ordres d'enseignement au sein du système éducatif - Chapitre 2 : La transition entre l'école et le collège – Vers une approche globale de la continuité, page 41.

### **Vers une approche globale de la continuité**

Le risque scolaire induit par la transition

Passer de l'école au collège demande à chaque élève de s'habituer à un milieu et à un fonctionnement nouveaux. Il est aisé d'imaginer que cette étape pose d'autant plus de problèmes que l'élève ne trouve pas, dans son environnement, un contexte culturel rassurant et des personnes (parents, fratrie, amis) susceptibles de fournir des clés pour aborder ce nouveau monde. En d'autres termes, il est permis de craindre d'autant plus pour l'élève qu'il est issu d'un milieu social peu favorisé. Les évaluations internationales confirment d'ailleurs que cette crainte est fondée. C'est dans ce contexte que l'on s'attend à voir se manifester les difficultés, et à les voir persister. Le rapport de 2002 déjà cité insistait sur ce point. Nuance d'optimisme cependant, il notait que, dans les réseaux d'éducation prioritaire, des actions de liaisons souvent exemplaires étaient organisées. L'éducation prioritaire, sous la pression sans doute de l'urgence des situations, innove particulièrement, dans ce domaine également.

En 2006, l'inspection générale s'est penchée sur la façon dont l'éducation prioritaire contribuait à l'égalité des chances. Les auteurs relevaient un passage trop brutal entre un travail très encadré à l'école et relativement autonome au collège et précisaient ensuite les mécanismes en cause.

Si une préparation à l'autonomie est souhaitable en fin d'école primaire, un accompagnement est particulièrement nécessaire auprès des élèves en difficulté.

En zone d'éducation prioritaire, il est particulièrement utile d'associer les CPE et les personnels d'encadrement aux réunions de liaison école-collège, qui ne mettent pas en jeu uniquement des continuités d'apprentissages disciplinaires : se construire en tant qu'élève ne peut se faire sans un travail spécifique lorsque l'entourage familial n'a pas les moyens de rendre lisibles les attentes du collège. Un élève autonome sait qu'assister à un cours implique qu'on vienne avec un livre, un cahier ou un classeur, du matériel spécialisé ; qu'une leçon est à apprendre, qu'un contrôle se prépare, qu'un exercice à la maison se fasse avec son cours ou son manuel à disposition. Autant d'attitudes qui s'acquièrent, donc que le collège doit faire acquérir. Un élève autonome sait que, quel que soit le cours, l'attitude en

classe, le langage qu'on y emploie n'est pas celui de la cour de récréation ; il sait que, dans un cours, on se met dans la logique du cours précédent de la même discipline (notions, vocabulaire spécialisé, type d'exercices, etc.), et que le cours auquel il assiste est sans continuité le plus souvent avec le cours qui le précède immédiatement. Autant d'attitudes sociales et intellectuelles qu'il faut expliciter pour les faire acquérir lorsque l'imprégnation seule ou la culture familiale ne le font pas.

Plus que dans d'autres collèges enfin, les élèves des zones d'éducation prioritaire ont besoin que se manifeste par moment la figure professorale dans son unité, unité de langage, d'exigences, d'attitude par rapport au système de récompense et de punition, au système d'évaluation ; car l'arrivée au collège constitue également un bouleversement important, en matière de vie scolaire, en ce qui concerne les attitudes de l'élève, sa compréhension des règles du « vivre ensemble » et leur intériorisation.

L'arrivée en classe de sixième, avec son lot de dépaysements et de mutations profondes (diversité des intervenants, modifications des groupes d'élèves qui structuraient d'année en année les classes de l'école), donne aux élèves le sentiment de faire partie d'un monde nouveau, dans lequel ils vont enfin pouvoir échapper aux règles contraignantes mises en place à l'école, souvent perçues comme infantilisantes. Il s'agit donc d'un moment privilégié où doit s'installer la prise en charge progressive par l'élève lui-même de la maîtrise de son comportement face aux autres élèves comme face aux adultes. Là encore, la cohérence de la réponse des adultes est essentielle et le désir grandissant d'autonomie des enfants doit pouvoir trouver un cadre construit et équilibré pour s'épanouir, dans le respect mutuel et la compréhension des enjeux.

D'une façon générale, sans doute serait-il utile de faire jouer à la lutte contre les difficultés scolaires (notamment dans l'éducation prioritaire) un rôle de laboratoire innovant sur la question de la continuité école-collège. Puisque c'est là que, poussés par l'urgence, les professeurs cherchent plus activement qu'ailleurs des solutions, il conviendrait sans doute de mieux analyser et utiliser l'expérience acquise.

**Document n°2** : Fiches repères pour la mise en œuvre du conseil école-collège, pages 13 à 15 - Ministère de l'éducation nationale (DGESCO-IGEN), juin 2014.

<http://eduscol.education.fr/conseil-ecole-college>

Fiche 7 - Le conseil école collège et les parcours scolaires

Pour favoriser la continuité des apprentissages de la classe de CP à la classe de troisième, il est utile de **connaître le travail conduit les années précédentes**, de pouvoir **se référer au suivi de l'élève** et de **renforcer le partenariat avec les familles**. Le cycle de consolidation qui rapproche l'école et le collège, la création du conseil école-collège confortent une nouvelle approche du parcours scolaire de l'élève pensé comme un **continuum de l'école au collège**. Être informé de l'histoire scolaire de l'élève et se renseigner sur le travail conduit les années précédentes contribuent à la construction et à la réussite du parcours des années à venir. Pour cela, la formation continue permet aux enseignants de connaître les programmes de l'école et du collège, d'échanger sur leurs pratiques et de partager leur culture professionnelle.

Le conseil école-collège est également **un lieu d'échanges** autour des programmes personnalisés de réussite éducative (PPRE) et des projets personnalisés de scolarisation (PPS) des élèves, afin de s'assurer que les aménagements mis en place dans le premier degré ont une continuité à l'entrée au collège. Une attention particulière doit être portée aux parcours des élèves entrant en SEGPA et en ULIS, spécialement lorsqu'ils ne sont pas scolarisés dans l'école du secteur de recrutement du collège.

**L'analyse d'éléments du livret scolaire, des bulletins scolaires du second degré et du livret personnel de compétences ainsi que le suivi de cohorte** dans une optique interdégrés peuvent faciliter la connaissance du niveau de maîtrise des compétences atteint par les élèves. Le conseil école-collège peut être aussi le lieu d'élaboration des bilans pour favoriser la progressivité des apprentissages et assurer une transition cohérente à l'interdégré.

Par ailleurs, pour permettre la réussite de tous, **le partenariat avec les familles** est essentiel. Il rend plus lisible aux parents la cohérence de la politique pédagogique et éducative à l'école et au collège. Il leur permet de jouer leur rôle d'acteur, déterminant pour l'avenir scolaire de leurs enfants, et de prévenir le décrochage scolaire.

#### Points de vigilance et recommandations

Le suivi des parcours scolaires suppose une posture éthique, qui assure notamment **un regard bienveillant des personnels** pour rester dans un **accompagnement constructif**. Cela suppose une réflexion sur la pertinence de la transmission d'informations sur l'élève et sur l'usage qui doit en être fait. En effet, si le désir de connaître le passé scolaire d'un élève est légitime, il est parfois important qu'il puisse bénéficier d'un regard neuf.

Fiche 8 — Le conseil école-collège et les objets communs transversaux

**La mise en place du parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC)** permet, conformément à la loi, « d'acquérir des savoirs artistiques et culturels, de pratiquer les arts, de découvrir des œuvres, des artistes, des monuments et des lieux à caractère artistique et culturel » et de réduire les inégalités d'accès à la culture. Il est mené par les enseignants en partenariat avec les collectivités locales, les institutions culturelles et les associations sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires et constitue lui aussi un objet de travail particulièrement riche pour le conseil école-collège. Par exemple, l'utilisation progressive de l'application **FOLIOS**, en cours d'expérimentation dans plusieurs académies, permet de valoriser, dès l'école primaire, le PEAC de chaque élève. Chaque parcours sera visible via cette application et les équipes éducatives, les élèves et les enseignants pourront suivre grâce à ce portfolio la progressivité et la construction de ces parcours.

**La coordination des « éducations à »** (éducation au développement durable, à la santé, à la sécurité routière) peut être développée par le conseil école-collège, notamment en lien avec les **partenaires** de l'école et le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté.

La nécessité de travailler sur **la continuité et la cohérence de l'application des règles entre l'école et le collège** est conseillée. **La politique éducative** est naturellement abordée, par exemple dans le cadre du développement des compétences sociales (coopération, autonomie, responsabilité), **l'acquisition des règles de vie** à l'école, de la **lutte contre les discriminations et en faveur de l'égalité filles-garçons**, ou de la **lutte contre le harcèlement**. À cet effet, la politique éducative doit être cohérente avec l'utilisation d'outils adaptés à l'âge de chaque élève.

**La promotion de la culture scientifique et technologique** est recommandée dès le plus jeune âge, à travers notamment la mise en place de partenariats communs entre le collège, les écoles du secteur et des associations ou des organismes à vocation scientifique ou technologique.

**Une réflexion sur la mise en œuvre de l'enseignement moral et civique**, institué par la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013, est également préconisée dans le cadre d'une réflexion interdégrés. Un travail sur la **charte de la laïcité à l'école** peut être mené conjointement.

De façon plus générale, le conseil école-collège propose **des objets de travail disciplinaires ou transversaux** qui invitent les professeurs à s'interroger sur des problématiques dans la perspective interdégrés :

- **l'école inclusive** ;
- la question de **l'évaluation** ;
- la mise en place **des dispositifs d'aide** ;

- la mise en place d'une **formation continue** sur site ;
- l'**acquisition du langage**, question essentielle, y compris sous l'angle de l'apprentissage des langues vivantes ;
- la **production d'écrits dans les disciplines** ;
- l'**apprentissage des mathématiques** et en particulier la connaissance des nombres ;
- les **méthodes de travail personnel** ;
- la **maîtrise de l'information et l'internet responsable** ;
- le **bien-être des élèves** ;
- les **relations entre enfants et la gestion des conflits** ;
- la question des **rythmes des apprentissages** et de leur prise en compte dans la construction de l'offre pédagogique ;
- la continuité dans le recours à la **démarche d'investigation** en sciences ;
- la construction progressive de l'**autonomie** ;
- le **corps** dans les apprentissages ;
- l'**initiative** des jeunes, leur implication dans la vie de l'école et du collège ;
- l'**ambition scolaire** ;
- l'**école bienveillante** ;
- les **valeurs républicaines** ;
- le **partenariat avec les familles** : la question de la parentalité scolaire et de sa construction progressive, la communication en direction des familles et les codes scolaires implicites ;
- la **lutte contre les stéréotypes** ;
  - des **thèmes communs** à plusieurs disciplines : l'eau, l'architecture, la mesure, le design, etc.

**Document n°3** : Extraits issus du site web national collaboratif dédié au Climat scolaire : Fiche de référence « Interagir en contexte, le lien avec les partenaires » - Climat scolaire – Agir – Pratiques partenariales - Publié le 04 octobre 2013, DGESCO, CNDP.  
Site <https://www.reseau-canope.fr/climatscolaire/accueil.html>

La relation avec les partenaires est l'un des 7 facteurs déterminants du climat scolaire (...).  
Voici quelques mots clés à retenir.

**Le projet éducatif de territoire** est un outil de collaboration locale qui peut rassembler, à l'initiative de la collectivité territoriale, l'ensemble des acteurs intervenant dans le domaine de l'éducation : le ministère de l'éducation nationale, les autres ministères concernés, les

caisses d'allocations familiales ou la mutualité sociale agricole, les autres collectivités territoriales éventuellement impliquées, ainsi que des associations de jeunesse et d'éducation populaire, ou d'autres associations et institutions à vocation sportive, culturelle, artistique ou scientifique notamment, et des représentants de parents d'élèves.

L'objectif du projet éducatif territorial est de mobiliser toutes les ressources d'un territoire afin de garantir la continuité éducative entre, d'une part les projets des écoles et, le cas échéant, les projets des établissements du second degré et, d'autre part, les activités proposées aux enfants en dehors du temps scolaire.

### **Coéducation**

« La coéducation peut être définie comme une forme d'éducation qui privilégie l'apprentissage en autonomie, par l'expérience collective et la collaboration. Elle ne se limite pas à l'interaction entre l'enfant et le média censé permettre l'apprentissage, mais s'appuie aussi sur l'émulation du groupe et prend en compte la situation d'apprentissage dans son ensemble. Le principe de coéducation met l'accent sur le rôle de chacun de ceux qui entourent un enfant dans le processus éducatif (parents, enseignants...). La coéducation est un processus interactif et collectif qui favorise la socialisation de l'enfant » (*extrait du lexique du site universcience.fr*).

(...)

### S'inspirer

#### **Expérimentation CESC Inter degré**

Une expérimentation d'un comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté inter-degrés (CESC) a été menée dans 11 établissements.

Le CESC d'un collège relevant de l'éducation prioritaire a permis une harmonisation des actions. En effet, il a été mis en place selon la cohérence inter-degrés pour répondre à une logique de réseau et correspondre aux besoins locaux identifiés.

Il travaille en particulier sur la mise en place d'actions pour développer une politique de santé inextricablement liée à des avancées en termes de citoyenneté centrées sur le respect de soi et des autres (éducation à la nutrition, prévention des conduites à risques, éducation à la sexualité, éducation au bon usage d'internet).

Un des objectifs majeurs de ce CESC a été de créer une communauté de réflexion par rapport aux axes de travail définis.

On peut d'ores et déjà constater des effets positifs sur les pratiques qui permettent de construire un réseau plus développé entre les équipes pluri-professionnelles mais aussi d'assurer un travail régulier et complémentaire avec le comité exécutif du réseau de réussite

scolaire (RRS). Par ailleurs, les partenariats déjà établis (école, collège, ville, tribunal de grande instance TGI, associations) ont pu mieux connaître leurs missions respectives sur le territoire du RRS.

## MIXITE SOCIALE ET RÉUSSITE SCOLAIRE

### ➤ Composition du dossier

#### Document 1

Marie DURU-BELLAT, *La mixité sociale, une chance pour les élèves* (extrait) tiré de « Qu'est-ce qu'une bonne école ? », Revue Sciences Humaines, n°285, octobre 2016

#### Document 2

Discours de la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM relatif à la présentation de la démarche engagée pour renforcer la mixité sociale dans les collèges, lundi 09 octobre 2015.

#### Document 3

*Massification scolaire et mixité sociale*, Revue Éducation et formations, n°91, septembre 2016

## DOCUMENT 1

**Marie DURU-BELLAT, *La mixité sociale, une chance pour les élèves* (extrait) tiré de « Qu'est-ce qu'une bonne école ? », Revue Sciences Humaines, n°285, octobre 2016**

Rassembler toute une classe d'âge, sans distinction, pour apprendre et vivre ensemble, cela peut paraître une évidence dans un système éducatif financé par des fonds publics. L'école, en particulier au stade de la scolarité obligatoire, n'a-t-elle pas le devoir de doter tous les enfants d'une éducation commune leur permettant de s'intégrer dans la vie et de s'y côtoyer sans heurt ? La mixité sociale est alors une exigence et un principe peu contestable. Pour cela, le système doit offrir à tous des conditions d'accueil et d'apprentissage de qualité égale. Or, les publics scolaires sont clivés – les plus favorisés d'un côté, ceux qui le sont moins de l'autre -, ce que le système offre est souvent de qualité inégale : parce qu'il y a des communes riches ou pauvres certes, mais aussi parce que les enseignants ne sont pas répartis au hasard, les plus expérimentés recherchant les publics qui leur semblent poser le moins de problèmes. Les élèves eux-mêmes sont effectivement plus ou moins préparés à ce qu'exige l'école, et le climat scolaire s'en ressent : il est plus facile d'enseigner et d'apprendre dans les établissements « chics » que dans les établissements au public populaire. Et l'absence de mixité sociale – la ségrégation sociale – va de pair avec une hiérarchisation des niveaux scolaires.

La ségrégation affecte l'efficacité pédagogique elle-même. En effet, regrouper les élèves les plus faibles – « *pour leur bien* », dit-on parfois, mais aussi par le jeu des options ou tout simplement du quartier – fabrique des classes où les chances d'apprendre sont systématiquement plus faibles : les enseignants y adaptent leurs ambitions et leurs méthodes au niveau de leurs élèves et les élèves eux-mêmes développent - ils savent bien qu'ils sont faibles – des attitudes et des comportements peu favorables au travail. Cette dynamique négative à l'œuvre dans les classes ségréguées où se regroupent les élèves socialement et scolairement « *par le bas* » s'inverse dans les classes tout aussi ségréguées où se regroupent les élèves les plus favorisés. C'est dernier y « *gagnent* » donc – meilleure couverture des programmes, climat plus propice au travail, acquisitions plus assurées... Mais ce que gagnent les plus favorisés à une ségrégation « *par le haut* » est bien plus modeste que ce que perdent les moins favorisés à une ségrégation par le bas et si les meilleurs élèves vont donc apprendre un petit peu moins dans des classes hétérogènes, les élèves les plus faibles vont, quant à eux, apprendre bien plus.

Au-delà de ces effets sur les performances, qui restent globalement modestes, la mixité sociale homogénéise les aspirations des élèves : les élèves de milieu défavorisé font preuve quand ils sont mêlés à des camarades plus favorisés, de visées scolaires plus ambitieuses. Un certain nombre de recherches (jusqu'alors essentiellement anglo-saxonnes) montrent également un impact de la mixité sociale sur la tolérance. Bref, vivre ensemble rend les plus jeunes plus ouverts et en quelque sorte plus ressemblants. Autant de bonnes raisons pour défendre des classes hétérogènes et, vu le lien entre niveau scolaire et origine socioculturelle, mélangées socialement (...).

## DOCUMENT 2

### **Discours de la ministre Najat VALLAUD-BELKACEM relatif à la présentation de la démarche engagée pour renforcer la mixité sociale dans les collèges, lundi 09 octobre 2015**

Depuis plusieurs décennies, la mixité sociale est invoquée, annoncée ou réclamée, à mesure que l'aggravation des inégalités, la distension des solidarités familiales et de proximité ou les nouveaux comportements résidentiels creusaient la pente de la ségrégation sociale et scolaire.

La mixité sociale n'est ni un slogan, ni une chimère, ou un totem. En République, c'est une nécessité, au fondement du sentiment d'appartenance à un projet collectif. À l'École, c'est une exigence car rien ne remplace l'expérience de l'altérité dans le chemin vers la citoyenneté. Lorsque la ségrégation scolaire tire vers les bas les élèves fragiles, lorsque la ségrégation sociale éloigne les valeurs républicaines de la vie quotidienne de trop d'élèves, la résignation n'est pas de mise.

Bien sûr, l'École ne peut pas tout : les mécanismes de la ségrégation échappent largement aux politiques éducatives. Pour autant, les études scientifiques comme les expériences de terrain ont montré qu'il était possible d'agir, à la fois contre la ségrégation scolaire ou sociale à l'intérieur des classes et des établissements, mais aussi contre la ségrégation entre établissements. Ainsi, l'éducation nationale est de longue date aux côtés des collectivités pour adapter les secteurs de recrutement, faire évoluer l'offre éducative ou imaginer de nouveaux équilibres à l'occasion d'ouverture ou de création d'établissements. Les exemples de décisions locales qui ont amélioré la mixité sont nombreux, comme le bonus donné aux élèves boursiers dans l'accès au lycée de leur choix sur Paris ou la fermeture d'un collège trop ségrégué dans le quartier des Grésilles, à Dijon.

Ces exemples concrets dessinent une voie nouvelle, à ce jour inexplorée sur ce sujet à l'échelle nationale : celle de la construction des solutions à partir des acteurs de terrain. Loin des débats théoriques et des postures datées sur la sectorisation, je souhaite impulser des initiatives fédérant la communauté éducative à l'échelle de territoires pilotes, pour imaginer les solutions concrètes qui pourront ensuite être déployées sur le territoire national. La possibilité ouverte par la loi de refondation de l'École de créer des secteurs multicollèges sera ainsi explorée sans dogmatisme, en veillant à associer pleinement les représentants

des enseignants et personnels, les parents d'élèves et l'enseignement privé sous contrat si c'est pertinent.

Les 17 territoires pilotes identifiés à ce jour, et qui seront rejoints par de nouveaux dans les prochaines semaines, feront l'objet d'un accompagnement scientifique inédit, associant des approches diverses, afin de faciliter la mise en œuvre et l'évaluation des évolutions décidées localement. Déjà fortement engagé sur le sujet, le Conseil national d'évaluation du système scolaire apportera son expertise pour tirer les enseignements au plan des politiques publiques.

Avec l'engagement de cette démarche, inscrite dans les objectifs de la refondation de l'École et cohérente avec la réforme du collège, l'éducation nationale ouvre une étape nouvelle dans son mode de gouvernance, en partant des territoires et en associant la recherche scientifique en amont des politiques publiques. Je suis convaincue que c'est à cette condition, celle d'une méthode qui s'appuie sur les premiers concernés et ne prétend pas dicter leurs décisions, que nous ferons reculer la ségrégation sociale qui affaiblit notre système éducatif et mine le pacte républicain. La mixité sociale ne se décrète pas, elle se construit avec les acteurs des territoires. Cette démarche pose une première pierre, comme un gage de confiance dans l'avenir et d'espoir pour notre École.

### DOCUMENT 3

***Massification scolaire et mixité sociale, Revue Éducation et formations, n°91, septembre 2016***

Aujourd'hui, les parcours scolaires au collège sont beaucoup plus homogènes. Près de six élèves sur dix parviennent en seconde générale et technologique sans avoir rencontré de difficultés au collège contre moins d'un collégien sur deux au début des années 2000 [Caille,2014]. De plus, les trois quarts des collégiens orientés vers le second cycle professionnel n'ont pas connu les effets souvent délétères du redoublement au collège. La comparaison des parcours scolaires des élèves entrés en sixième en 2007 par rapport à ceux de 1995 montre que le lien entre niveau des acquis ou âge à l'entrée en sixième et parcours linéaire de la sixième à la seconde générale et technologique s'est quelque peu relâché au profit des élèves les plus faibles. Ainsi, les chances des élèves de connaître cette trajectoire des élèves du quartile dont les acquis sont les plus fragiles sont passées de 7 % à 15 %. Cependant, les inégalités de trajectoires au collège restent très importantes et le collège peine encore à assurer la réussite des élèves qui arrivent en sixième avec les acquis les plus fragiles. D'ailleurs, ces inégalités sont pour une grande part liées aux différences de capital scolaire des parents, mesurées par le niveau de diplôme le plus élevé détenu par le père ou la mère, le collège peinant à réduire le poids de cet héritage.

En définitive, la mise en perspective historique de l'état du système scolaire montre que les politiques volontaristes d'élévation du niveau de qualification de la jeunesse ont produit des effets considérables sur la société et l'économie française. Les jeunes générations sorties du système scolaire de la fin des années 1980 aux années 2000 sont les plus qualifiées que la France ait connues et représentent un potentiel considérable. Les données statistiques reposant sur l'analyse des parcours scolaires des élèves et de leur position dans le cursus scolaire à certains âges clés sont essentielles à la compréhension de la généralisation de l'adolescence, en tant que période relativement autonome marquée par une relative indécision sociale, à l'ensemble d'une classe d'âge, alors que cette réalité ne concernait depuis le XIXe siècle que les enfants de la bourgeoisie [Thierce, 1999 ; Bantigny et Jablonka, 2009].

Cependant, les études les plus récentes mesurant l'évolution des acquis des élèves en fin de troisième selon les exigences des programmes de l'Éducation nationale (Cedre) et les évaluations internationales à l'âge de 15 ans (PISA) ont mis en évidence l'accroissement

récent des inégalités des acquis des élèves. Les résultats des élèves de 15 ans en culture mathématique situent la France dans la moyenne des pays de l'OCDE en 2012, mais la performance globale diminue par rapport à l'enquête comparable de 2003. La France se singularise comme le plus inégalitaire des pays de l'OCDE : la performance scolaire y est plus fortement marquée par le niveau socio-économique et culturel des familles [Keskpaik et Salles, 2013]. Plusieurs études pointent la baisse du niveau moyen des élèves et le creusement des inégalités, indissociables de l'aggravation plus générale des inégalités économiques et sociales et de l'aggravation des phénomènes de ségrégations urbaines [Arzoumanian et Dalibard, 2015]. Fort des acquis issus de l'histoire de la massification scolaire de la seconde moitié du XXe siècle, avec une pleine conscience des difficultés pédagogiques du collège unique qui persistent depuis les origines et tendent même à s'aggraver aujourd'hui, le principal enjeu des politiques scolaires du XXIe siècle sera de répondre au défi de donner une réponse pédagogique au creusement des inégalités au sein du collège. Encore ne faut-il pas céder à la tentation du renoncement en remettant en cause le principe de la scolarisation de tous dans les mêmes établissements scolaires jusqu'en troisième en recréant de nouvelles ségrégations à l'intérieur du collège par la mise en place de filières ou en réinstaurant des mécanismes d'orientation précoce des élèves les plus en difficultés.

## VERS UN RAPPROCHEMENT DE LA VIE SCOLAIRE ET DES CDI ?

### COMPOSITION DU DOSSIER

➤ Document 1

*Vers des centres de connaissances et de culture*

Une démarche proposée par un vademecum

➤ Document 2

De la "vie scolaire" à la "vie de l'élève"

Eugène Barbe, IA-IPR Etablissements et vie scolaire

➤ Document 3 :

*L'école, le numérique et la société qui vient*

Recension publiée dans les *Cahiers pédagogiques*

page 3

## **Document 1 : Vers des centres de connaissances et de culture**

[http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Innovation\\_experimentation/58/7/2012\\_vademecum\\_culture\\_int\\_web\\_214771\\_215587.pdf](http://cache.media.eduscol.education.fr/file/Innovation_experimentation/58/7/2012_vademecum_culture_int_web_214771_215587.pdf)

consulté le 30 novembre 2016

Introduction : Pour qui, pourquoi réinventer le CDI ?

(Les parenthèses renvoient aux diverses fiches du *Vademecum*)

La démarche de centre de connaissances et de culture manifeste une évolution significative de la pratique pédagogique et éducative. Elle concerne les élèves, tous les personnels qui les encadrent, notamment les professeurs documentalistes, les familles, l'établissement et ses partenaires. Pour tous, elle signifie une autre manière d'enseigner et d'apprendre, de s'informer et de participer à la vie de l'établissement dans un cadre de vie et de travail renouvelé.

**Pour les élèves** : un espace de ressources, de lecture, d'accompagnement, d'étude, de développement de l'autonomie, d'initiative, de pratiques numériques encadrées et spontanées, où s'acquiert et s'affirme la culture de l'information du 21<sup>e</sup> siècle.

Dépasser les salles de permanences où rien ne se passe, les trous d'emplois du temps que l'on vit nécessairement dehors, le manque d'espace et de temps pour travailler dans l'établissement, pour y vivre une vie d'élève ouverte sur la culture et l'extérieur (01, 05, 09)

Développer, par la pratique accompagnée, des usages responsables du numérique, sa culture de l'information et sa culture humaniste, le travail collaboratif entre pairs, les échanges avec professeurs, CPE et assistants d'éducation, l'accès aux ressources et aux services dans l'établissement comme à distance (04, 07, 10).

**Pour les personnels** qui les encadrent et les accompagnent : un espace de ressources, numériques notamment, d'action pédagogique, d'échange, d'information, de mutualisation, de veille informationnelle, d'innovation, de formation, de projets d'équipe, de suivi personnalisé des élèves, de valorisation des travaux d'élèves.

Dépasser l'isolement du professeur documentaliste, le cloisonnement entre vie scolaire et CDI, entre enseignements des disciplines et apprentissages transversaux, programmes d'enseignement et socle commun (06, 10, 13).

Développer un travail d'équipe concerté entre enseignants de discipline, professeur documentaliste, CPE, pour assurer à tous les élèves un parcours de formation à la culture de l'information, un accompagnement efficace sur place comme à distance par de multiples médiations et services diversifiés (02, 08, 09, 12).

**Pour les familles** : un espace d'information et d'accès balisé au numérique, profitable à la réussite de tous les élèves, d'échange avec les personnels.

Dépasser l'externalisation dans la famille de l'accompagnement du travail scolaire et de l'apprentissage personnel (09).

Développer les formes d'accompagnement et de tutorat, de projets favorisant la réussite de chaque élève, le dialogue avec les familles, leur bonne information, y compris à distance, et leur appropriation de la culture numérique (07, 11, 12).

**Pour l'établissement et ses partenaires** : la manifestation d'une politique éducative novatrice, donnant toute leur place aux supports numériques nomades.

Associer étroitement dans un travail d'équipe transmission des connaissances, formation civique et insertion sociale et professionnelle (02, 06).

Dépasser les politiques d'équipement sans projet pédagogique et la défiance à l'égard des usages numériques des élèves (01, 03).

Développer une politique éducative, riche culturellement, permettant à chacun de s'approprier les valeurs républicaines et démocratiques, de participer au débat citoyen comme à la vie de sa future entreprise, de se sentir membre même à distance de l'établissement (05, 11, 12).

Susciter, par un travail d'équipe, l'engagement responsable des élèves et favoriser la communication entre tous les membres de la communauté éducative (09).

➤ **Document 2 : De la "vie scolaire" à la "vie de l'élève"**

Eugène Barbe, IA / IPR Etablissements et Vie Scolaire, Académie de la Martinique,  
Savoir CDI, avril 2012

<https://www.reseau-canope.fr/savoirscdi/metier/le-professeur-documentaliste-textes-reglementaires/le-documentaliste-dans-letablissement-scolaire/cdi-et-vie-scolaire/de-la-vie-scolaire-a-la-vie-de-leleve.html>

consulté le 30 novembre 2016

Le glissement de « la vie scolaire » vers « la vie de l'élève » dans la conception de la prise en charge de l'élève dans sa globalité et dans son individualité met en question et en perspective le travail collaboratif entre le conseiller principal d'éducation et le professeur documentaliste. Ces deux conseillers du chef d'établissement sont au cœur d'une réforme profonde d'un système éducatif qui s'attache de plus en plus à offrir aux élèves des conditions optimales d'acquisition des connaissances et des compétences propices à une future insertion professionnelle et sociale. Les nouveaux dispositifs et les nouveaux environnements de travail – accompagnement personnalisé, accompagnement éducatif, maîtrise des compétences, livret personnel de compétences, B2I et ENT, tutorat, stages divers de remise à niveau ou de langues - induisent un travail en équipe qui implique aussi et surtout l'ensemble des enseignants afin d'évaluer la progressivité d'acquisition des compétences dans leur transversalité, fondée sur la fluidité du parcours scolaire.

Cette collaboration globale ne peut faire l'économie d'une organisation spatio-temporelle de l'établissement scolaire car il s'agit bien en optimisant l'aide et l'accompagnement de chaque élève, de réaliser un équilibre du temps de l'élève pour qu'il puisse bénéficier des meilleures conditions de travail. Le CPE et Le professeur documentaliste quittent dès lors les rivages de la prise en charge des espaces et des temps « interstitiels » et mettent en œuvre un projet partagé et commun. Cette démarche partagée implique une réflexion approfondie au sein du conseil pédagogique dont ils sont membres à part entière. Tout est alors question de cohérence dans la logique du discours et des procédures, confortée par une cohésion dans l'action au service des potentialités différentes des élèves. L'idiosyncrasie et la constante régulation des activités mises en œuvre sont les nécessaires prolégomènes d'un continuum de l'implication commune du professeur documentaliste et du CPE.

C'est pourquoi la réflexion et le travail du groupe des CPE et professeurs documentalistes de l'académie de la Martinique trouvent toute leur justification dans des professionnalités en constante évolution, soucieuses de saisir les problématiques renouvelées en matière pédagogique et éducative. Cette initiative opportune répond probablement à l'exigence d'une gouvernance renouvelée de l'établissement public local d'enseignement qui devra nécessairement définir des délégations plus amples et plus larges pour que le CPE et le professeur documentaliste expriment clairement leurs compétences professionnelles dans un

climat scolaire apaisé et serein. La politique documentaire et la politique éducative d'un EPLE ne peuvent-elles pas ou ne doivent-elles pas être en constante interaction? Les compétences du CPE et du professeur-documentaliste ne possèdent-elles pas des zones de recoupement qui méritent un approfondissement constant ? L'intérêt bien compris des élèves ne réside-t-il pas dans un travail collaboratif permanent des acteurs responsables de la pédagogie et de l'éducation que sont les enseignants, les CPE et les professeurs documentalistes ?

➤ **Document 3 : L'école, le numérique et la société qui vient**

Denis Kambouchner, Philippe Meirieu, Bernard Stiegler, Julien Gautier, Guillaume Vergne, Fayard/Mille-et-une nuits, 2012

Recension par Patrice Bride, Rédacteur en chef des *Cahiers pédagogiques*

18 septembre 2012

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/L-ecole-le-numerique-et-la-societe-qui-vient>

consulté le 30 novembre 2016

(...) Michel Serres, très justement à mon avis, commence par souligner une distinction forte que ne marque pas suffisamment Philippe Meirieu, à la suite de Bernard Stiegler, entre les médias du XXe siècle, en particulier la télévision, et ceux du XXIe, désormais englobés sous le terme de «numérique». Quoi de commun en effet entre l'enfant avachi devant la télévision et celui qui consulte un site Internet, clavier et souris en main ? Certes, on peut être actif en passant de TF1 à M6 avec la télécommande, et passif devant des vidéos visionnées en série. Mais les possibilités de cliquer sur l'écran, pour consulter de nouvelles pages ou entrer en contact avec d'autres internautes font tout de même de la navigation sur Internet une tout autre aventure que le spectacle télévisuel. On peut se dire aussi, finalement, que l'attitude qu'implique l'activité de regarder la télévision n'est pas si différente de celle d'assister à un cours, si celui-ci est magistral. La comparaison n'est pas forcément à l'avantage de l'enseignant, certes en relief, mais avec moins de possibilités de mise en scène, et on sait que nos élèves, élevés dans la culture du zapping, n'applaudissent pas toujours le spectacle. Michel Serres n'hésite pas, pour sa part, à faire du « tsunami du bavardage » qui gagne les classes, jusqu'aux amphithéâtres du supérieur, le signe que nos dispositifs pédagogiques ne sont décidément plus adaptés aux élèves pratiquant la culture du clic, aux « petites Poucettes » si agiles de leurs doigts pour manipuler leur smartphone. Reste en tout cas que ces jeunes internautes disposent désormais d'un accès jamais vu à quantité d'informations comme à de nouveaux outils de communication, et qu'il faut bien le prendre en compte si on veut qu'ils trouvent un peu de sens à leur présence dans des salles de classe.

Michel Serres va très loin : l'accès à un ordinateur connecté règle pour lui la question de l'acquisition du savoir, que voici « jeté là devant nous, objectif, collecté, collectif ». Et c'est pour lui une excellente nouvelle : « Cogito : ma pensée se distingue du savoir, des processus de connaissance - mémoire, imagination, raison déductive, finesse et géométrie - externalisés, avec synapses et neurones, dans l'ordinateur. Mieux : je pense, j'invente si je me distancie ainsi de ce savoir et de cette connaissance, si je m'en écarte ». Pour éviter le vertige, on se raccrochera à la solide rambarde proposée par Philippe Meirieu : « Internet ne permet pas d'apprendre, il permet d'apprendre que »... Et de rappeler « qu'il n'est de savoir que porté par une exigence de rigueur, de justesse et de vérité, exigence qui se forge dans le rapport au savoir

médiatisé par le professeur ». Cependant, entre rester prudemment face au précipice et s'y jeter sans précaution, on aimerait trouver un moyen terme.

Internet n'est pas, en tout cas pas seulement, une encyclopédie. On sait ainsi qu'un des intérêts de Wikipédia est de révéler les processus de construction des articles, là où une encyclopédie papier présente un savoir établi, voire figé. C'est surtout des modalités d'accès au savoir très différents, qui mettent au défi les découpages disciplinaires habituels. Écoutons Michel Serres : « Petite Poucette cherche et trouve le savoir dans sa machine. D'accès rarissime, ce savoir ne s'offrait naguère que morcelé, découpé, dépecé. Page après page, des classifications savantes distribuaient à chaque discipline sa part, sa section, ses locaux, ses labos, sa tranche des bibliothèques, ses crédits, ses portevoix et leur corporatisme. Le savoir se divisait en sectes. Ainsi le réel en éclats volait-il. [...] Comment transformer l'espace du campus, qui mime celui du camp retranché de l'armée romaine ? [...] Au castrum rationnel cèderait alors une mosaïque aux pièces diverses, une sorte de caléidoscope, l'art de la marqueterie, un potpourri. ». Nous fonctionnons encore dans l'image d'un élève attablé, le maître face à lui, parfois à ses côtés, un cahier, un livre ou un tableau matérialisant les savoirs. Emmener des élèves en salle informatique est une toute autre expérience, et je me souviens avoir bien du mal à savoir quelle place y prendre, physiquement, et plus encore pédagogiquement. Comment pourrions-nous guider les élèves dans le caléidoscope numérique ?

Philippe Meirieu présente Internet comme un univers dominé par « l'horizontalité des échanges », à laquelle il oppose la verticalité du rapport entre le maître et l'élève. Je ne ferai pas à l'auteur d'une thèse majeure sur l'apprentissage en groupe le reproche de minorer l'importance du collectif dans les apprentissages. Mais il me semble qu'il y aurait beaucoup à dire, autant sur le plan conceptuel que d'un point de vue pratique, sur Internet comme espace d'échanges intellectuels, sur les outils d'écriture collaborative et donc d'élaboration cognitive qui ne peuvent qu'interpeller les enseignants qui se sont essayés aux groupes d'apprentissages dans leur classe.

Parmi les autres points sur lesquels il serait intéressant d'engager le débat : la mise en garde à ce qui relève, pour Meirieu, de « l'immédiateté » dans le monde numérique, à laquelle il oppose « l'exigence du sursis » indispensable à de réels apprentissages, là où Michel Serres s'enthousiasme devant la capacité des jeunes à être « multitâches » ; les possibilités ouvertes dans le cadre numérique « d'aider les élèves à entrer dans le symbolique », pour reprendre les mots de Philippe Meirieu, en allant au-delà de la mise en garde vis-à-vis des manipulations commerciales. Sur ce point, Michel Serres est, à nouveau, radical, interrogeant la nécessité de concepts abstraits : « En avons-nous encore besoin ? Nos machines défilent si vite qu'elles peuvent compter indéfiniment le particulier, qu'elles savent s'arrêter à l'originalité. Si l'image de la lumière peut nous servir encore pour illustrer, si j'ose dire, la connaissance, nos ancêtres en avaient choisi la clarté tandis que nous optons plutôt pour sa vitesse. Le moteur de recherche peut, parfois, remplacer l'abstraction ».

L'ampleur des vues proposées par Petite Poucette est grisante, et le retour dans les classes peut confiner à la gueule de bois. Mais le philosophe est à son œuvre. À nous, pédagogues, dans le cadre de recherches comme de menues actions avec les élèves, de travailler avec les technologies numériques en prenant la mesure de tous les bouleversements dont elles sont porteuses dans le rapport aux savoirs, aux apprentissages.

### **4.3 Observations des correcteurs**

#### **Sur la forme**

##### **Exposé du candidat**

Les candidats sont très bien préparés dans l'ensemble, ce qui est une bonne chose mais, et c'est la conséquence de la préparation, rares sont ceux qui s'échappent de plans très « standardisés » et qui osent l'originalité. L'exposé est construit avec une problématique et un plan annoncé. Les meilleurs candidats utilisent les documents et les références à bon escient, ils évitent ainsi deux écueils : ignorer les documents et traiter le sujet à partir d'une page vierge et de leurs seules références, y faire référence sans cesse pour fuir la problématique ou masquer leur défaillance. En général, la gestion du temps s'est améliorée. Il est bon de rappeler cependant que ne pas utiliser le temps imparti, autant que le dépasser est pénalisant puisque c'est une règle de l'épreuve. Peu de candidats utilisent pleinement les 20 minutes consacrées à l'exposé alors que c'est dans cette partie que les candidats sont maîtres du jeu et peuvent « suggérer habilement » les premières questions qui leur seront adressées.

Dans l'ensemble, les candidats ont une attitude adaptée : tenue vestimentaire et posture.

##### **Echange avec le jury**

La capacité des candidats à entrer en dialogue avec le jury est déterminante. Si certains candidats restent figés sur leurs notes et ne regardent pas le jury, la grande majorité se place dans une véritable situation de communication. Les échanges sont alors de bonne qualité avec des capacités d'écoute, d'ouverture, de dialogue et d'argumentation.

Mais quelques candidats montrent des difficultés à transposer leurs connaissances aux situations professionnelles.

La bienveillance du jury permet une attitude positive du candidat et assure une bonne maîtrise de la charge émotionnelle.

Si la qualité de l'expression orale est tout à fait acceptable et adaptée à la situation, quelques rares candidats s'expriment dans un registre un peu trop familier voire tentent des traits d'humour déplacés : on évitera par exemple de répondre à la question du jury par « c'est une bonne question... » .

## **Sur le fond**

### **Exposé.**

Majoritairement, les candidats ont une réflexion pertinente et intéressante. Ils ont su dégager une problématique et ont fait preuve de bon sens, prenant appui sur de solides connaissances.

Cependant, pour d'autres, minoritaires, une analyse superficielle et une difficulté à se détacher des circulaires et des connaissances universitaires ont abouti à un exposé superficiel et paraphrasé. Ces derniers éprouvent des difficultés à lier thématique et documents et à s'appuyer sur les documents du dossier.

Rares sont les candidats capables de donner une certaine densité au propos, reposant sur des axes qui interrogent des problématiques originales qui échappent aux lieux communs.

Les actions et dispositifs proposés doivent systématiquement s'inscrire dans une politique éducative plus globale.

### **Entretien**

Les jurys ont constaté que les candidats en réussite maîtrisent le contexte institutionnel et font preuve d'esprit critique nécessaire pour prendre de la hauteur.

Les candidats les plus en difficulté ne maîtrisent pas les éléments essentiels à la compréhension du système éducatif et de son évolution (repères historiques, enjeux pédagogiques et politiques, principales réformes...). En conséquence, ils éprouvent de la difficulté à prendre de la distance et à conduire une réflexion originale sur le sujet.

Au-delà des connaissances globales du système éducatif, les candidats ont parfois du mal à se mettre en situation en tant que CPE, ils ne s'appuient pas suffisamment sur les référentiels de compétences du métier pour imaginer leur action ou étayer leur argumentation.

Leur attitude oscille entre une difficulté à se projeter dans les fonctions et une vision totalement idéalisée (voire irréaliste) de la fonction. Pour autant, le contexte règlementaire de la vie scolaire est connu et bien maîtrisé, cependant la connaissance des cadres réglementaires de certains partenaires (police, justice, services sociaux...) est à approfondir.

## **4.4 Epreuve de mise en situation professionnelle : exemples de dossier**

- Harcèlement entre pairs : la contribution du conseiller principal d'éducation à la prévention.
- Agir sur le climat scolaire par la construction d'une culture d'établissement.
- Kairos fils de Chronos : le CPE et l'épreuve du temps dans le suivi des élèves

- Apporter une réponse éducative et pédagogique adaptée à un élève en situation de décrochage.
- L'inclusion scolaire face aux troubles de la conduite et du comportement.
- Quand la situation d'absentéisme d'une élève de terminale nous interpelle. Comprendre et intervenir.
- La sensibilisation au handicap : levier pour une inclusion optimale.
- Motivation et réussite scolaire : le bien-être des élèves dans les établissements « favorisés ».
- Comment, en travaillant sur la notion de sentiment d'appartenance, aider les élèves et les équipes à retrouver le goût du vivre-ensemble en lycée professionnel ?
- Favoriser et accompagner l'engagement des élèves au sein du conseil des délégués pour la vie lycéenne.
- Une étude de l'internat au collège : ou comment le projet d'internat peut permettre l'évolution de ce service et tenter d'approcher la réussite de tous les élèves ?
- Les difficultés comportementales en milieu scolaire.

#### **4.5 L'épreuve de mise en situation professionnelle : observation des correcteurs**

##### **1. Observations sur la forme**

###### **1.1 L'oral**

###### **Exposé**

Les candidats respectent globalement la forme de l'épreuve (temps, structuration de l'oral, niveau de langue). Des candidats ont du mal à prendre du recul vis-à-vis de leur dossier. Le format de 10 mn fait que les candidats qui reprennent souvent, dans leur exposé, une partie du dossier ne parviennent pas à présenter une réflexion approfondie. **Le président du jury a demandé une évolution réglementaire du texte de l'épreuve de manière à porter l'exposé à 20 minutes.** Cette évolution vise à permettre une meilleure valorisation du travail, souvent conséquent, effectué par le candidat pendant son année à l'ESPE.

###### **Echange avec le jury**

La forme de 50 mn rend l'exercice difficile. La qualité du dialogue est inégale. Si certains candidats montrent des réelles aptitudes à l'échange, d'autres présentent des difficultés sur la forme (niveau de langue, maîtrise de la syntaxe, pauvreté du vocabulaire) et d'autres pèchent sur le fond (incompréhension des questions ou manque de détachement vis-à-vis de leur dossier). Un meilleur équilibre de l'épreuve (20 + 40 minutes) devrait améliorer son déroulement et la qualité des prestations.

## **1.2. Le dossier**

### **Observations sur le fond**

#### **Traitement des questions**

Les propos des candidats sont souvent clairs, cependant on assiste parfois à un exposé assez superficiel qui reste très près de leur dossier proposé et pour lequel l'exposé n'apporte pas de plus-value. Il faut rappeler que les membres du jury auxquels le candidat s'adresse connaissent parfaitement le dossier, ils l'ont lu et étudié, ils ont rédigé la question, ils attendent une prestation qui ne soit pas une simple redite de ce qu'ils connaissent déjà, mais bien une réponse à la question, qui se nourrisse certes du dossier mais qui soit capable de montrer tout le potentiel du candidat...

#### **Entretien avec le jury**

Tout comme pour l'épreuve précédente, l'entretien montre souvent une maîtrise assurée de connaissances théoriques. Cependant, beaucoup de candidats ont du mal à se projeter dans des situations professionnelles et pratiques. On reste souvent dans une vision « idéalisée » de la fonction.

#### **Capacités du candidat à problématiser et à mettre en lien avec les apports théoriques**

Sur l'oral, peu de candidats dégagent une problématique claire reliant question posée, apports théoriques et contenu du dossier. Ce n'est pas tant la connaissance des connaissances théoriques qui fait défaut que la capacité à les mobiliser au service de la réponse à la question. De même, les situations pratiques proposées par les jurys font rarement l'objet d'une problématisation reliant cas pratiques et théorie.

Le jury s'est interrogé sur l'authenticité et/ou l'actualisation de certains dossiers.

- **Points forts**

L'impression générale sur l'échange est positive : capacité à dialoguer, clarté du propos, maîtrise du dossier, présentation physique. Les candidats sont préparés, beaucoup ont une réelle maîtrise académique des missions et du rôle du CPE.

#### **Points faibles**

Le peu de distance vis-à-vis du dossier enferme souvent le candidat dans des réponses passent à côté de la question.

Le manque de positionnement clair face à des situations proposées par le jury dégage une impression de manque de motivation et/ou de conviction.

## Conseils aux candidats

- Soigner la forme du dossier et maîtriser les apports théoriques en lien avec le dossier.
- Être en capacité de relier les aspects théoriques et les cas concrets abordés par le jury.
- Se renseigner sur l'actualité en lien avec le métier de CPE et de l'Education Nationale.
- Visiter tout type d'EPLÉ et échanger avec leurs personnels pour se construire une culture professionnelle diversifiée. Les candidats ayant déjà une expérience dans le milieu scolaire restent trop souvent au niveau de connaissance du type d'EPLÉ qu'ils ont fréquenté.
- Elargir la réflexion en apportant des éléments complémentaires au dossier et en s'appuyant sur des lectures scientifiques (même si une analyse critique de la situation et de son contexte est beaucoup plus attendue que de trop nombreux contenus théoriques, utiles pour étayer une réflexion).
- Eviter les catalogues d'actions au profit d'une posture réflexive en lien avec les politiques éducatives (penser la posture professionnelle du CPE).
- Gérer son stress, faire preuve de bon sens et montrer de la motivation et de l'enthousiasme.
- Privilégier les réponses simples et concrètes. Une bonne préparation est la garantie de leur pertinence.
- Essayer d'être sincère, de ne pas hésiter à s'engager personnellement : il existe rarement une bonne ou une mauvaise réponse, les jurys sont sensibles à la cohérence des argumentations et aux convictions éducatives exprimées.

## ANNEXES

### ***Programme et bibliographie session 2017 :***

#### Psychologie

L'adolescence, la relation adulte-adolescent et les relations entre adolescents.

#### Pédagogie

- L'aide à l'élève dans son travail personnel.
- L'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans les contextes hors de la classe (études, internat, etc.).
- Organisation des espaces de vie scolaire.
- Collaboration avec les professeurs et notamment le professeur-documentaliste.
- L'évaluation.

#### Sociologie

- L'école et la société.
- La violence et les formes de ruptures scolaires.
- Les problématiques de mixité sociale.
- L'école et les familles.
- Le rapport au savoir.
- Les discriminations.
- Cultures, société, école

#### Histoire de l'éducation

- L'évolution des institutions scolaires en France depuis la Révolution.

#### Philosophie

- L'éducation : questions des finalités et des valeurs.
- La citoyenneté.

#### Connaissance du système éducatif

- Le système éducatif et son organisation générale, administrative et pédagogique, ses résultats, ses évolutions en cours.
- Les valeurs de l'École.
- L'organisation des établissements scolaires du second degré : structures, personnels, instances.
- Le projet d'établissement.
- Le droit dans les établissements scolaires.
- Les aspects juridiques liés à la fonction de CPE.
- La profession de conseiller principal d'éducation, ses origines et son évolution.
- Les grands débats d'actualité sur l'éducation.
- Le socle de connaissances et de compétences.

- Les programmes de l'enseignement secondaire.
- L'accueil des élèves à besoins spécifiques particuliers (handicapés ; primo-arrivants, etc.).
- Les enjeux de l'orientation.

### Bibliographie indicative

- AFAE (ouvrage collectif), *Le Système éducatif français et son administration* (12ème édition), Association française des administrateurs de l'éducation, Paris, 2011.
- ANCPE, association, nationale des CPE, dossiers thématiques
- Bathilde Sandrine, Tramier Jean-Marie, *Histoire de l'Education nationale de 1789 à nos jours : de la vocation à la fonctionnarisation* Ellipses, 2007.
- Baubérot Jean, *Laïcité 1905-2005, Entre passion et raison*, Paris, Seuil, 2004.
- Baudelot Christian, Establet Roger, *Quoi de neuf chez les filles ?* Nathan, 2007.
- Baudelot Christian et Establet Roger, *L'Élitisme républicain*, Seuil, La République des idées, 2009.
- Bautier Elisabeth, Rayou Patrick, *Les Inégalités d'apprentissage, Programmes, pratiques et malentendus scolaires*, Puf, Éducation & Société, 2009.
- Bernard Pierre-Yves, *Le Décrochage scolaire*, Coll. QSJ, PUF, 2011
- Bidar, Abdennour, *Plaidoyer pour la fraternité*, Albin Michel 2016
- Blais Marie-Claude, Gauchet Marcel et Ottavi Dominique, *Conditions de l'éducation*, Les Essais, Paris, Stock, 2008.
- Blaya Catherine, *Décrochages scolaires – l'école en difficulté*, de Boeck, 2010
- Buttner Yann, Maurin André, Thouveny Blaise, *Le Droit de la vie scolaire*, Paris, Dalloz, 2ème édition, 2003.
- Debarbieux Éric, *La Violence en milieu scolaire*, T.3, Dix approches en Europe, Paris, ESF, 2001.
- Debarbieux Éric, *Les Dix Commandements contre la violence à l'école*, Odile Jacob, 2008.
- Delahaye Jean-Paul, *Le Collège unique, pour quoi faire ?*, Paris, Retz, 2006.
- Delahaye Jean-Paul (coordonné par) *Le Conseiller principal d'éducation ; de la vie scolaire à la politique éducative*, Les Indispensables, Berger-Levrault, 2009.
- Dubet François, Duru-Bellat Marie, Vérétoit Antoine, *Les sociétés et leur école*, Seuil, 2010.
- Dubet François et Martucelli Danilo, *A l'école. Sociologie de l'expérience scolaire*, Paris, Éd. du Seuil, 1996
- Dubet François, *Les places et les chances. Repenser la justice sociale*, Coll. La République des idées, Éd. du Seuil, 2010
- Dubet, Merle, *Reformer le collège*, PUF 2016.
- Duru-Bellat Marie et Van Zanten Agnès, *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 1998.
- Felouzis, *Les inégalités scolaires*, Que sais je? 2014.

- Gardou Charles, *Fragments sur le handicap et la vulnérabilité, Pour une révolution de la pensée et de l'action*, Eres, 2006.
- Gauchet Marcel, *La Démocratie contre elle-même*, Paris, Gallimard, 2002.
- Giordan André, Souchon Christian, *Une éducation pour l'environnement, Vers un développement durable*, Delagrave, 2008.
- Harendt Hannah, *La crise de l'éducation in La crise de la culture*, 1961, 1968
- Héritier Françoise, *Hommes, femmes, la construction de la différence*, Éditions le Pommier, 2005.
- Heurdier Lydie, Prost Antoine, *Les politiques de l'éducation en France*, La documentation française, 2014.
- Hil Olivier, *Le Mérite et la République, Essai sur la société des émules*, Gallimard Essais, 2007.  
IFE, [ife.ens-lyon.fr/vst/DA/ListeDossiers.php](http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA/ListeDossiers.php)
- Jellab Aziz, Veltecheff Caroline, Vin Datiche Didier, *L'évaluation en collège et lycée: confiance et engagement des acteurs et des usagers*. Berger Levrault 2014.
- Jeammet Philippe (sous la direction de), *Adolescences : repères pour les professionnels*, Paris, La Découverte et Fondation de France, 2002.
- Kambouchner Denis, Stiegler Bernard, Meirieu Philippe, *L'école, le numérique et la société qui vient*. Mille et une nuits 2012.
- Kerrero Christophe, *Ecole, démocratie et société*. Berger-Levrault 2016.
- Lahire Bernard, *La Raison scolaire*, Pur, 2008.
- Le Breton, dir, *Cultures adolescentes*, Editions Autrement, 2008
- Lelièvre Claude, *Les Politiques scolaires mises en examen : onze questions en débat*, Paris, ESF, 2008.
- Lieury Alain, Fenouillet Fabien, *Motivation et réussite scolaire*, Dunod, 2006.
- Martinetti Françoise, Loeffel Laurence, *Les valeurs de la république*, Canopé 2015.
- Ministère de l'Éducation nationale, *L'Idée républicaine aujourd'hui, Guide républicain*, Paris, Scéren-CNDP, Delagrave, 2004.
- Maurin Éric, *La Nouvelle Question scolaire*, Paris, Seuil, 2007.
- Meuret Denis, *Gouverner l'école*, Paris, Puf, 2007.
- Millet Mathias et Thin Daniel, *Ruptures scolaires*, Puf, Le lien social, 2005.
- Morena Frédérique de la, *Les frontières de la Laïcité*, LGDJ, 2016.
- Obin Jean-Pierre, *Les établissements scolaires entre l'éthique et la loi*, Hachette Education, 2005
- Obin Jean-Pierre, Obin-Coulon Annette, *Immigration et intégration*, Hachette Education, 1999
- Pasquier Dominique, *Cultures lycéennes, la tyrannie de la majorité*, Autrement, 2005.
- Pena-Ruiz Henri, *Qu'est-ce que l'école ?* Folio, 2005.
- Perrenoud Philippe, *Métier d'élève et sens du travail scolaire*, Paris, ESF, 2004.
- Pesce Sébastien, Casanova Rémi, *La violence en institution, situations, critiques et significations*, PUR, 2015.
- Picquenot Alain et Vitali Christian (coordonné par), *De la vie scolaire à la vie de l'élève*, CRDP de Bourgogne, 2007.

- Prairat Eirik, *L'autorité éducative, déclin érosion ou métamorphose*, PUN, 2010.
- Prairat Eirik, *La Sanction en éducation*, Puf, Que sais-je ?, 2011.
- Prairat Eirik, *Quelle éthique pour les enseignants?* De boeck, 2015.
- Prost Antoine, *Histoire de l'enseignement et de l'éducation (Tome IV)* Ed. Perrin, 2004
- Prost Antoine, *Éducation, société et politiques. Une histoire de l'enseignement en France, de 1945 à nos jours*, Paris, Éditions du Seuil, coll. « Points histoire », 1992
- Raulin Dominique, *Comprendre et expliquer le socle commun de connaissances et de compétences*, CRDP du Centre, 2009
- Rayou Patrick, *Faire ses devoirs, enjeux cognitifs et sociaux d'une pratique ordinaire*, Pur, 2010.
- Rayou Patrick et Van Zanten Agnès (dir.), *Les Cent mots de l'éducation ?* Coll. QSJ, PUF, 2011
- Reboul Olivier, *La Philosophie de l'éducation*, Paris, Puf, Que sais-je ?, 2000.
- Régis Rémy, Serazin Pierre, Vitali Christian, *Les Conseillers principaux d'éducation*, Paris, Puf, 2000.
- Revault D'Allonnes Myriam, *Le Pouvoir des commencements, Essai sur l'autorité*, Seuil, 2006.
- Robbes **Bruno**, *L'autorité éducative, la construire et l'exercer*, CRAP 2014.
- de Singly François, *Les Adonaissants*, Pluriel, 2006.
- Schnapper Dominique, *Qu'est-ce que la citoyenneté ?*, Paris, Gallimard, 2000.
- Tardif Maurice et Levasseur Louis, *La division du travail éducatif*, PUF, 2010
- Thélot Claude, *Pour la réussite de tous les élèves* (Rapport de la commission nationale du débat sur l'avenir de l'école), Paris, La Documentation française, 2004.
- Toczec Marie-Christine, Martinot Delphine, *Le Défi éducatif, Des situations pour réussir*, Armand Colin, 2005.
- Toulemonde Bernard (coordonné par), *Le Système éducatif en France* (3ème édition), Paris, La Documentation française, 2009.
- Vaillant Maryse, *La réparation*, Ed.Gallimard, 1999
- Van Zanten Agnès, *L'École de la périphérie*, Puf, Le lien social, 2001.
- Vitali Christian, *Nouveaux enjeux pour la vie scolaire, mutations et variations*, Hachette, 2015.
- Zakhartchouk Jean-Michel et Hatem Rolande (coord.), *Travail par compétences et socle commun*, Coll. Repères pour agir, CRDP d'Amiens, 2009

Cette bibliographie attire l'attention sur des questions essentielles posées par l'éducation dans le monde contemporain.

Elle n'est en rien exhaustive. La plupart des ouvrages répertoriés comportent eux-mêmes des bibliographies qui étendent le champ ouvert à la réflexion des candidats, ou précisent certains des thèmes abordés.

Les candidats pourront, en outre, utilement consulter les revues ou publications telles que « les Cahiers pédagogiques », « Administration et éducation », revue de l'Association française des administrateurs de l'éducation (AFAE), « Éducation et devenir », « Éducation et management », « Conseiller d'éducation » ainsi que les rapports annuels de l'inspection générale de l'Éducation

nationale publiés par la Documentation française et consultables à partir du site

[www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

Les candidats pourront également se reporter aux diverses publications (textes officiels, rapports, dossiers documentaires, données statistiques, etc.) qui sont en ligne sur le site du ministère de l'éducation (<http://www.education.gouv.fr> et <http://www.education.fr> (portail de l'éducation)).